Assemblée communale du 15 décembre 2021

PROCES-VERBAL

Présidence : **Pascal Lauber**

Présents : 117 citoyennes et citoyens

Scrutateurs : M. Nicolas Rime
M. Pascal Seydoux
M. Pierre Scyboz

Assemblée ouverte à 20 h.05.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de nous accorder leur soirée. La situation sanitaire nous oblige à siéger à l'aula du CO de Riaz afin de garantir la distanciation sociale. Le port du masque est obligatoire et nous avons pris note de vos coordonnées pour un éventuel traçage. Lors des interventions, un micro vous sera tendu, il sera désinfecté après chaque utilisation et il vous est demandé de vous annoncer par votre nom et prénom.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 48, du 3 décembre 2021
- avis au pilier public
- envoi d'une circulaire tous ménages
- rappel dans le bulletin d'information communal no 63

L'assemblée est enregistrée pour aider à la rédaction du PV et réduire les éventuelles contestations.

Aux deux premiers rangs, pour que tout le monde soit informé, ce sont des membres qui ne sont pas des citoyens actifs de la commune de Morlon mais qui ont le droit d'assister à l'assemblée communale.

Tractanda

1. **Procès-verbal du 19 mai 2021** (ne sera pas lu, étant publié dans le journal « L'Esprit » no 63 ; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).

2. Diminution du coefficient d'impôts sur les personnes physiques à 81.3% de l'impôt cantonal de base, pour l'année 2022 uniquement.

3. **Budget 2022**
3.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement
3.2 Rapport de la commission financière
3.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

4. **Divers**

Alain Publioz : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Monsieur le Syndic, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers communaux, j'aimerais vous faire part d'un souhait qui vous a été adressé par courriel il y a quelques temps par un certain nombre de citoyens, donc avant que nous ne recevions le tractanda officiel de la commune, à savoir, que le point « plan directeur régional » et le point « projet Goya Onda » figurent sur ce tractanda. Effectivement, cela fait un moment que l'on sollicite le Conseil communal afin de pouvoir en parler et puis on est fort étonnés ce soir finalement qu'il ne soit même pas sur un point officiel de ce tractanda.

Pascal Lauber : Les objets à traiter lors des assemblées communales sont bien entendu, fixés par le Conseil communal. Les citoyens actifs peuvent participer à l'assemblée et ont bien sûr le droit de poser des questions. Ils peuvent faire des propositions de modifier l'ordre du jour et peuvent donner leur avis au moment des divers. Ce qui a, à chaque fois été le cas et ce qui est prévu ce soir. Pour les objets soulevés, c'est-à-dire le plan directeur régional, il n'est pas dans la compétence délivrée aux assemblées communales et c'est la raison pour laquelle on ne le retrouve pas à l'ordre du jour. Néanmoins dans les divers, je vous donnerai une explication sur le déroulement de la procédure sur le plan directeur régional, si les choses ne semblent pas forcément claires pour tout le monde et il sera peut-être utile de le préciser. Quant au projet Goya Onda, je l'aborderai aussi dans les divers, mais ce n'est pas encore un dossier qui nous permet de le mettre à l'ordre du jour, pour autant que celui-ci doive une fois figurer à l'ordre du jour.

Alain Publioz : Je tiens à te remercier pour la réponse Pascal. Simplement compléter par une remarque, 225 citoyens de la commune ont sollicité par une signature au mois de juin et on n'a toujours pas de réponse sur le recours du préfet. Par contre c'est quand même, en terme de sensibilité, un peu dommageable. Et je regrette, malgré que ce soit dans la procédure, de ne pas le mettre. En terme de sensibilité c'est peut-être regrettable. Merci.

Pascal Lauber : On prend notre de la remarque. Est-ce qu'il y a une autre question ? Ce n'est pas le cas. Je peux passer au procès-verbal.

Tractanda 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 19 mai 2021

Pascal Lauber : Le procès-verbal a été entièrement publié dans le bulletin communal numéro 63 ainsi que sur le site internet de la commune. Il a également été distribué à tous les ménages de la commune. Est-ce qu'une personne aurait une question, une remarque à formuler sur le contenu de ce procès-verbal ?

Jean-Claude Gobet : Dans le procès-verbal, il y a une petite incohérence. Enfin je ne sais pas si c'est une incohérence ou quoi. Page 28, il y a une question où Samuel répond « finalement il y a des choses que moi je ne savais pas et que tu sais. Par rapport à l'appréciation du Conseil, encore une fois, nous avons émis des préavis ». Un tout petit peu plus bas, Pascal tu redis « non, pas encore. Nous avons eu des discussions en lui disant attention, le problème du parking». Donc la question au « non, pas encore », est-ce que vous avez émis des préavis ? Donc pour moi, il y a une incohérence à ce niveau-là.

Pascal Lauber : Alors tu auras la réponse dans les divers quand on vous présentera la procédure.

Jean-Claude Gobet : Ensuite, j'ai une 2ème question. Par rapport au tractanda, est-ce que c'est judicieux de te mettre par rapport aux élections etcétéra etcétéra ? J'aimerais bien une réponse.

Pascal Lauber : Dans la page d'avant tu entends ?

Jean-Claude Gobet : Exactement.

Pascal Lauber : Je crois que tu as sollicité une autorité ?

Jean-Claude Gobet : Ah, apparemment tu le sais oui.

Pascal Lauber : J'espère que tu as obtenu une réponse ?

Jean-Claude Gobet : J'aimerais quand même une réponse de ta part.

Pascal Lauber : Là, moi j'ai parlé de mon engagement politique dans les divers et j'ai mis que je me mettais à disposition.

Jean-Claude Gobet : Je ne crois pas que c'est tout à fait ce que tu as dit. Pub etcétéra. Je pense qu'apriori, à ce niveau-là, on aurait pu aussi ménager la sensibilité des gens qui ne sont pas tous du même parti que toi, j'imagine.

Pascal Lauber : Alors à savoir si les gens veulent soutenir un parti ou une personne ou pas du tout. Mais c'est aussi transparent par rapport aux gens et comme ça ils l'apprennent de par l'assemblée communale.

Jean-Claude Gobet : Je trouve un peu maladroit.

Pascal Lauber : Ça, ce n'est pas sur une correction du procès-verbal ton intervention. Mais on prendra acte de tes remarques.

Antoine Buntschu : Bonsoir. À la page 27, publiée dans l'Esprit, une réponse de Samuel Barras, c'est peut-être un petit truc de français qui n'est pas très très clair pour moi. Il dit à un certain moment « bien sûr nous devons émettre un préavis sur le dossier ». Je passe un tout petit peu plus loin « C'est de contrôler que le dossier soit constitué etcétéra », « il sera adjugé au concours de professionnels, autant urbanistes que juridiques qu'architectes ». Ma 1ère question « il sera adjugé », ça veut dire que c'est le projet ou le préavis ? Et ma 2ème question, « adjugé » est-ce qu'il faut comprendre par là que c'est une adjudication ou est-ce que c'est une petite coquille qui s'est glissée dans le PV ? Est-ce que cela pourrait être précisé de ce que ça voulait dire ? Moi, je n'étais malheureusement pas à l'assemblée. J'imagine que c'est le préavis. « il sera adjugé au concours », ça ne me parle pas directement.

Samuel Barras : C'est le préavis qui doit être adjugé. « Adjugé » ce n'est pas le mot juste. Je l'ai peut-être utilisé c'est vrai mais ça ne devait pas être le mot juste.

Antoine Buntschu : Alors qu'est-ce qui était l'idée de cette phrase ? Quelle est l'essence qui se cache derrière ?

Samuel Barras : « Soumis » serait peut-être le terme.

Antoine Buntschu : Donc, est-ce que l'idée c'était de dire « le projet étant complexe, nous allons nous adjoindre le concours de professionnels, que ce soient des urbanistes, des architectes etcétéra » ?

Samuel Barras : Exactement. De soumettre le dossier à des professionnels.

Antoine Buntschu : Ok, donc en appoint aux connaissances du Conseil.

Pascal Lauber : Là on corrigera, on remplacera le mot « adjugé » par « soumis ».

Antoine Buntschu : Ok, merci.

Alexandre Perona : Bonsoir tout le monde. Afin d'adopter le procès-verbal, j'aurais besoin d'une explication par rapport aux contradictions de la page 27. Si tu es sur la page 27, Pascal, à la question d'Adrien Moret « Est-ce que vous avez des nouvelles par rapport à la vague », tu réponds « l'étape suivante pour lui, c'est une enquête préalable où nous n'intervenons pas ». Un petit peu plus bas, quelques lignes plus bas, tu dis aussi « Il n'y aura pas d'avis de la commune » et puis plus bas encore, Samuel Barras émet le fait que vous devez « émettre un préavis sur le dossier ».

Pascal Lauber : Je peux répondre, c'est un peu le même genre de question que Monsieur Gobet et on y revient dans les divers pour expliquer l'éclaircissement.

Alexandre Perona : Mais est-ce qu'il y a une correction sur la page, sur les écritures ou pas ?

Pascal Lauber : Alors c'est comment la faire ? Finalement tout ça pour arriver à la question de Stéphane Ecoffey qui a dit « j'aimerais un éclaircissement sur la procédure du PAL et qui c'est qui a la compétence ? ». Et nous, aujourd'hui, on va répondre à cette question dans les divers, qui doit effacer ces incohérences qu'il peut y avoir sur le PV.

Alexandre Perona : Mais si on devait adopter le procès-verbal à main levée, ça ne serait pas plus judicieux de l'expliquer maintenant ? Ou on l'adopte avec réserve ?

Pascal Lauber : Ou vous vous abstenez ? Pour ceux que ça gêne.

Alexandre Perona : Disons que ce n'est pas que ça me gêne. C'est que j'aimerais avoir des explications sur les contrariétés des dires.

Pascal Lauber : Je ne vais pas changer l'ordre du jour.

Alexandre Perona : Donc on reparle dans les divers de ces points-là, page 27.

Pascal Lauber : Pages 27 et 28. Il n'y a pas d'autres mains qui se sont levés, je pars de l'idée qu'il n'y a pas d'autres questions remarques, je vais passer au vote. Les personnes qui acceptent le procès-verbal avec la correction « soumis » à la place « d'adjudication » sont priées de lever la main.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 MAI 2021

27 OUI
40 NON
42 ABSTENTIONS

8 PERSONNES N'ONT PAS PARTICIPE AU VOTE

Le procès-verbal du 19 mai 2021 est refusé à la majorité.

Lionel Barbey : Bonsoir. Si je peux juste me permettre, à ma compréhension de l'adoption d'un procès-verbal, on doit déterminer si ce qui a été dit, a été retranscrit correctement mais pas s'il y a des fautes d'orthographe, de grammaire ou si on n'est pas d'accord avec le contenu. Est-ce que je me trompe ?

Pascal Lauber : C’est juste.

Lionel Barbey : Donc finalement, est-ce qu’il y a vraiment quelque chose que vous trouvez qui n’a pas été dit et qui a été écrit ? Je trouve un petit peu bizarre si on commence à s’emporter peut-être comme ça en refusant un procès-verbal, j’imagine qu’on aura du mal à arriver à la fin de la soirée. Enfin c’est mon avis personnel.

Pascal Lauber : On ne va pas comparer avec l’enregistrement qui a été effectué au mois de mai. Je vais passer au point 2 de l’ordre du jour qui traite du coefficient d’impôts.

Tractanda 2 : Diminution du coefficient d'impôts sur les personnes physiques à 81.3% de l'impôt cantonal de base, pour l'année 2022 uniquement

Pascal Lauber : La prudence a toujours été de mise dans le cadre de l'élaboration du budget et depuis que je suis syndic, tous les exercices comptables ont fait ressortir des comptes positifs. Des amortissements supplémentaires et des réserves ont été effectués. Il s'agit d'une mesure ponctuelle dictée par une maîtrise adéquate des coûts et une situation financière favorable qui nous permet de vous faire la proposition d'abaisser à 81.3% ce coefficient de l'impôt cantonal de base qui est actuellement à 84.3% pour les personnes physiques et ce pour l'année 2022 uniquement. Dès l'an 2023, le taux retrouvera son origine et sera relevé à 84.3%. Durant cette période particulière et mouvementée, il nous paraît important de pouvoir donner une aide financière à tous les citoyens de notre commune. Vu que cette proposition a des incidences financières, la commission financière a bien entendu été sollicitée. Il est maintenant temps d'écouter l'analyse de la commission financière et je cède la parole à son président Monsieur Christian Grandjean.

Christian Grandjean : Merci. Monsieur le syndic, Madame et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs, voici le rapport de la commission financière sur la proposition de diminution du coefficient d'impôts de 84.3 à 81.3, et ce pour l'année 2022 uniquement. Comme vous en a informé il y a quelques instants l'autorité communale par la voie de son syndic, celle-ci s'est retrouvée lors de l'élaboration du budget initial 2022, prenant en compte un fonctionnement tout à fait normal, face à une situation réjouissante d'un résultat bénéficiaire d'environ CHF 70'000.–. Fort de cette constatation, le Conseil communal s'est livré à diverses réflexions lesquelles ont abouti à la proposition qui vous est soumise ce soir et ceci notamment pour les raisons suivantes :

- l'autorité communale a estimé s'être montrée prudente comme à l'accoutumée pour l'établissement de son budget reprenant notamment strictement l'estimation du service cantonal des contributions quant à la recette fiscale des personnes physiques, bien que cette prévision se soit avérée à plusieurs reprises inférieure au résultat présenté. Les derniers exercices comptables de notre commune ont été favorables permettant des amortissements supplémentaires et attributions aux réserves non négligeables.
- La diminution envisagée est une mesure ponctuelle rendue possible par la situation du moment et qui n'engage en rien un avenir plus incertain au niveau des charges liées communales que risquent d'engendrer les projets régionaux en cours, tels que notamment la refonte des EMS et le centre sportif par exemple.
- Il n'est pas utopique d'admettre qu'au bouclement 2022, qui sera effectué selon les nouvelles dispositions comptables MCH2, la revalorisation des actifs apporte encore quelques bénéfices complémentaires.

Suite à cette proposition lors de la présentation à notre commission du budget 2022, nous nous sommes penchés sur l'argumentaire présenté, sur son bien-fondé qui peut être reconnu et avons à l'unanimité décidé de la soutenir. En conclusion, la commission vous recommande d'approuver la diminution de 3 points du pourcentage de l'impôt cantonal de base des personnes physiques qui porte sur l'année fiscale 2022 uniquement. Merci de votre attention.

Pascal Lauber : Merci Monsieur le président. Est-ce que l'un d'entre vous aurait l'une ou l'autre question ?

Alexandre Perona : Rebonsoir, est-ce que l'on pourrait avoir des explications, basiques on va dire, sur ce MCH2. Est-ce que ça a une incidence sur cette décision d'abaisser l'impôt ou pas du tout ?

Pascal Lauber : Un élément de réponse a été donné par le président de la commission financière et il y a, bien entendu, une incidence. Quand je vais parler du budget, je vais donner un certain nombre d'indications générales sur MCH2 et surtout ce qui a changé. Il y a 4-5 points qui vont entrer en vigueur.
Je n'ai pas vu d'autres mains se lever. On va passer au vote, les personnes qui acceptent la diminution du coefficient d'impôts sur les personnes physiques à 81.3 % de l'impôt cantonal de base et ce pour l'année 2022 uniquement sont priées de lever la main.

VOTE POUR L'APPROBATION DE LA DIMINUTION DU COEFFICIENT D'IMPÔTS SUR LES PERSONNES PHYSIQUES A 81.3% DE L'IMPÔT CANTONAL DE BASE POUR L'ANNEE 2022 UNIQUEMENT

103 OUI
6 NON
8 ABSTENTIONS

La diminution du coefficient d'impôts sur les personnes physiques à 81.3% est adoptée.

Tractanda 3 : Budget 2022

3.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement

Pascal Lauber : Tout d'abord, un certain nombre d'informations qui résultent des normes MCH2. La première chose à savoir, c'est que chaque commune a dû procéder à un inventaire afin de valoriser son patrimoine. Dans cet inventaire, vous allez retrouver bien entendu les ordinateurs, les chaises, les pupitres mais aussi les actifs immobiliers, les canalisations pour les eaux, les routes et tous les éléments dont une commune peut être propriétaire. On a fait également une distinction entre le patrimoine administratif et le patrimoine financier. Dans le patrimoine administratif, on retrouve les biens qui sont liés à l'exécution d'une tâche publique dont la commune ne peut pas se séparer ; typique l'école. On ne va pas pouvoir enlever l'école d'une activité, d'une tâche communale. Et dans le cadre du patrimoine financier, c'est finalement un objet dont la vente n'empêcherait pas le bon fonctionnement d'une tâche publique. Si par exemple la commune est propriétaire d'appartements, la vente d'un appartement loué à une personne physique n'empêcherait pas la commune de procéder à la bonne exécution de ses tâches publiques. Les réserves que l'on pouvait faire jusqu'à maintenant ne sont plus du tout possibles. Il n'y a plus de réserves qui existent au niveau de la procédure de MCH2. Vous allez retrouver, dans les comptes que je vais vous présenter dans quelques minutes, les amortissements de chaque objet dans chaque rubrique, ce qu'il n'y avait pas jusqu'à maintenant. Jusqu'à maintenant, vous aviez un compte général avec tous les amortissements qui figuraient à l'intérieur du compte. Je ne vais pas vous les commenter à chaque fois mais je vous donnerai un exemple sur le premier ou sur le deuxième cas qui va arriver et que vous retrouverez dans le chapitre concerné. Vous avez aussi un nouveau plan comptable. La caissière communale a passé bien quelques heures à adapter les rubriques qu'il y a dans un nouveau plan comptable. Si on avait des habitudes avec des chiffres et bien maintenant ce ne sont plus du tout ces mêmes chiffres qui sont dans le plan comptable. Ces intégrations de ces nouvelles normes ont un objectif. C'est de rendre la situation financière des collectivités locales plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. Ça, je pense que ce sera après le premier exercice. Parce que lors du premier exercice, on perd un peu la comparaison étant donné qu'on n'a plus le même plan comptable. Et le but poursuivi là derrière, c'était d'accorder aux autorités locales plus de compétences financières et de responsabilités politiques.

Comme lors des dernières assemblées de présentations des budgets, les comptes 2022 ne seront pas lus. En revanche les chiffres en surbrillance seront présentés au moyen du beamer et commentés par Pascal Lauber.

Il en ressort des interventions :

Chapitre 0 :
3100.00 Matériel de bureau CHF 20'500.–

Adrian Schwizer : Bonsoir. Par rapport à l'achat du nouveau copieur, je me suis demandé pourquoi l'acheter et ne pas le louer ? Parce qu'il y a des contrats de leasing ou de location qui ne seraient pas aussi lourds à porter qu'un achat. Est-ce que c'est par rapport à l'amortissement ? Combien de temps vous pensez garder ce nouveau copieur ? Est-ce que vous avez fait une comparaison entre un achat et une location ?

Pascal Lauber : Bien sûr, on a fait une comparaison. Un leasing nous coûte environ CHF 3'000.– plus cher sur la durée de vie. Le photocopieur que l'on a maintenant, cela fait la 11ème année, il était déjà là quand je suis arrivé au poste de syndic. Donc il a pas mal tenu. Il faut compter sur un laps de temps de 10 ans et vu que les ressources financières de la commune permettent de le payer en une fois, on est parti sur la vision de l'acheter en une seule fois.

Adrian Schwizer : D'accord et les consommables aussi ? Parce que les consommables coûtent très chers.

Pascal Lauber : Les consommables, en principe, on les achète aussi au fur et à mesure des commandes et on les paie. On ne paie pas à la photocopie ou au nombre de pièces. On achète les feuilles.

Adrian Schwizer : Donc vous avez intégré les consommables aussi dans la comparaison. Ok, merci.

Chapitre 6 :
3141.00 Entretien des routes et de l'éclairage CHF 49'000.–

Christian Wyssmüller : Les CHF 49'000.– d'investissements prévus sur la Route de Broc. C'est quelle section de la route qui sera entretenue et quel type d'investissements seront faits ? La Route de Broc est longue.

Pascal Lauber : C'est la sortie du 30km/h direction Broc.

Christian Wyssmüller : Donc la dernière partie avant la descente ?

Samuel Barras : C'est le projet qui vous avait été présenté, à la sortie du 30km/h direction Broc. On avait eu des discussions pour élargir la route. Car on a un problème de sécurité puisque les voitures roulent actuellement sur le trottoir quand elles montent sur le village. Et on a développé un projet qui est en train d'être mis en œuvre. C'est à la sortie du 30km/h en face des premières maisons en direction de la passerelle.

Roland Chappaley : Jusqu'où ?

Samuel Barras : C'est juste la première portion sur 100 mètres. On ne parle pas là de la voie verte dont on a aussi entendu parler.

Remarques sur les charges liées

Niveau cantonal	Fr. 695’300.00
Soit 25%	
Intercommunal	Fr. 811’400.00
Soit 29%	
Total	Fr. 1’506’700.00
54%	

Pascal Lauber : Je vous parlerai encore juste des charges liées. Ce que ça donne au niveau cantonal, on a 25 % de charges liées ce qui représente un montant de CHF 695'300.–, au niveau intercommunal 29 % ce qui représente CHF 811'400.– pour un total de charge liées de CHF 1'506'700.–. Une petite augmentation de 3 % par rapport au budget de l’année 2021.

Au niveau des budgets des investissements, il ne s’agit que des reports d’investissements. Il n’y en a aucun de nouveau. Il y a peu de choses qui ont été réalisées durant cette année 2021, il n’y a pas de vote qui est dès lors nécessaire au niveau des investissements. Mais on voit que l’on doit finir le projet avec les eaux usées et les eaux claires. Et pour le reste, on a la STEP régionale qui est un investissement régulier.

Voilà pour le budget. Il est maintenant temps d’écouter le rapport de la commission financière et je cède la parole à son président, Monsieur Christian Grandjean.

3.2 Rapport de la commission financière

Christian Grandjean : Merci. Je m’exprime donc à nouveau avec, en préambule, cette remarque ; l’autorité communale, par l’intermédiaire de son syndic Pascal Lauber et de sa caissière Juliette Aegerter, a présenté de façon très détaillée le budget 2022 à notre commission. D’emblée, il a été précisé que celui-ci était élaboré en vertu du nouveau modèle comptable MCH2, dont on a déjà parlé tout à l’heure. Ce dernier nécessitant des mutations au sein des comptes, voire des chapitres, ainsi que de multiples ventilations complémentaires afin de répondre à l’objectif principal de ses nouvelles normes comptables ; à savoir un gain de transparence de la situation financière des collectivités publiques.

Ainsi une comparaison avec les chiffres du dernier exercice comptable 2020, respectivement du budget 2021, est très difficile à résumer. À noter que les termes connus de compte de fonctionnement et compte d'investissement sont dorénavant désignés par compte de résultat, respectivement calcul d'investissement. Face à cette situation nouvelle et pour l'exercice 2022, la commission financière émet les remarques suivantes :

- Budget du compte de résultat : nous relevons 6 dépenses spécifiques supérieures à CHF 10'000.–, tout en soulignant le bien-fondé de leur imputation dans ce compte. La limite de CHF 50'000.– prévue au règlement des finances qui entre en vigueur au 1er janvier 2022 n'étant pas atteinte. À savoir CHF 20'500.– en matériel de bureau comprenant une somme de CHF 10'500.– liée à l'acquisition prévue d'un nouveau photocopieur pour l'administration, CHF 40'000.– pour le réaménagement complet de la salle de séance du Conseil communal, CHF 30'000.– pour l'installation de panneaux solaires sur le toit de l'école visant à l'amélioration du bilan énergétique communal, CHF 49'000.– pour la réfection d'un tronçon de la Route de Broc (on en a parlé tout à l'heure, il s'agit en réalité d'un report d'une dépense déjà prévue en 2021), CHF 48'000.– d'honoraires d'urbanisme pour l'étude d'une voie verte en direction de Broc - section village pont sur la Sarine (il s'agit là également du report de la dépense déjà prévue en 2021 sous déduction d'un premier montant utilisé), CHF 15'000.– pour le réaménagement piétonnier de la Route de la Cagea en vue de favoriser l'accès en mobilité douce aux rives du lac.
- Par ailleurs la commission financière s'est livrée aux comparaisons globales suivantes : rémunération totale de tout le personnel communal, abstraction faite de l'accueil extrascolaire qui devient une charge liée, celle-ci présente une augmentation très limitée de 0,46 % n'appelant aucune remarque particulière de notre part. Les dépenses cantonales et régionales liées, elles ont été présentées tout à l'heure, suivant les postes que l'on admet comme dépenses liées nous sommes arrivés extrêmement proche de ce qui a été présenté 54,8 % du total des dépenses, soit une augmentation de 2,3% en rapport au budget 2021 adapté MCH2. Les amortissements obligatoires, et c'est là que MCH2 a déjà une influence aussi, mais une influence négative au niveau du compte de résultat. La balance nette des amortissements planifiés recettes/dépenses selon les nouvelles normes comptables MCH2 atteint CHF 114'900.– contre CHF 73'900.– au budget 2021. Il s'agit là de la conséquence du calcul de la valorisation au 1er janvier 2022, effectué sur les biens communaux.
- Le calcul d'investissement : les investissements prévus en 2022 hormis l'annuité habituelle à la STEP régionale consistent uniquement en des reports 2021, montants déjà avalisés par l'assemblée. Certains postes ont été diminués de la contre-valeur de quelques travaux anticipés exécutés sur 2021.
- Nos recommandations finales : le budget, compte de résultat boucle, tenant compte de notre recommandation au sujet de la baisse fiscale prévue pour l'exercice 2022, à l'équilibre avec un léger excédent bénéficiaire de CHF 4'200.– découlant d'une prévision de CHF 2'776'300.– de charges pour CHF 2'780'500.– de produits. Quant au calcul d'investissement, il prévoit un total de dépenses de CHF 715'900.–.

Tenant compte des considérations précitées, la commission financière, recommande unanimement l'approbation des budgets 2022 tels que présentés. Je conclus peut-être simplement, au mois de mai, la commission financière a été réélue ou élue puisqu'il s'agissait de passer de 3 à 5 membres. Elle s'est réunie pour se reconstituer et déterminer son mode de fonctionnement. De cette réunion est ressorti que nous avons pris la décision de nommer également un vice-président,

il s’agit de Steve Bulgarelli, la secrétaire reste Laurence Grandjean, les 2 membres Martine Gapagny et Pierre-Yves Binz, et celui qui vous parle reste président. Merci de votre attention.

3.3 Vote final du budget de fonctionnement et d’investissement

Pascal Lauber : Merci monsieur le président. Est-ce que vous avez des questions par rapport à ce budget 2022 ? Si ce n’est pas le cas vous connaissez ainsi tous les éléments et nous allons passer au vote où il vous est demandé d’accepter les comptes tels qu’ils vous ont été présentés.

VOTE POUR L’APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET D’INVESTISSEMENT

108 OUI
1 NON
8 ABSTENTIONS

Le budget de fonctionnement et d’investissement 2022 est adopté.

Tractanda 4 : Divers

- **AIDES COMMUNALES POUR L'EFFICIENCE ENERGETIQUE**

David Castella : Comme il est de coutume depuis quelques années, on va faire le bilan des mesures en matière d'énergie de la commune de Morlon, le bilan par rapport aux aides communales qui sont mises en place depuis un certain nombre d'années et puis également le bilan des actions qui sont réalisées par la commune.

Donc sur ce slide on retrouve l'ensemble des aides communales qui étaient valables en 2021. La 1ère aide est le conseil au programme bâtiment. Il faut savoir qu'il y a des subventions assez importantes qui sont octroyées par le « programme bâtiment » si on veut rénover l'enveloppe de son bâtiment. En 2021, il n'y a pas eu de demande pour ce conseil-là bien que les aides étaient augmentées de 50% par le canton. Il y a eu les années précédentes 2 ou 3 demandes.
Pour le remplacement des chauffages fossiles, donc si on veut remplacer son chauffage mazout, c'est souvent ça, par une pompe à chaleur ou un système de chauffage à pellets. On a aussi un conseiller qui vient sur place et qui explique les différentes aides et les différents systèmes qui pourraient être mis en place. On a eu une demande en 2021.
Pour les installations solaires, on n'a pas de subvention mais on ne fait pas payer les émoluments communaux à la mise à l'enquête. Enfin ce n'est pas une mise à l'enquête, c'est une annonce, mais il y a des communes qui font payer des émoluments et on offre ces émoluments. Il y a 5 installations solaires qui ont été faites l'année passée. C'est quelque chose qui fonctionne assez bien. Les années passées il y en avait 6-7-8. Ça représente 220 m² installés en 2021 pour 50'000 kWh, c'est l'équivalent de la consommation de 12 ménages.
Il y avait 2 nouvelles subventions qui ont été mises en place en 2021 ; la subvention pour les bornes de recharge de véhicules électriques et la subvention pour les robots tondeuses. Ces subventions-là ont bien marché. On a eu 3 demandes pour les bornes de recharge et puis 4 robots tondeuses qui ont été installés en 2021.

Ces mesures sont reconduites en 2022. On va rajouter une aide supplémentaire pour le remplacement des chauffages fossiles avec une subvention de CHF 1'000.– en plus des subventions qui existent au niveau cantonal, donc pour remplacer son système de chauffage par une installation renouvelable. Ça c'étaient finalement les subventions à destination des citoyens.

Et puis la commune réalise aussi des actions. On a remplacé le chauffage de l'école, qui était déjà un chauffage renouvelable, un chauffage à bois mais qui posait un certain nombre de problèmes au niveau de l'entretien et qui était de 1998. On l'a remplacé par une pompe à chaleur, pour une exploitation beaucoup plus simple ; pas de manutention de bois pour l'alimenter, pas de cheminée. On avait aussi analysé les chaudières à pellets mais c'était un peu compliqué en terme de volume de pellets. Il fallait venir 6-7 fois par année pour alimenter la chaudière. Cette

installation a coûté environ CHF 60'000.–. Elle a permis de libérer aussi tout un espace, qui était dédié aux accumulateurs de chaleur où on a pu créer un local concierge.

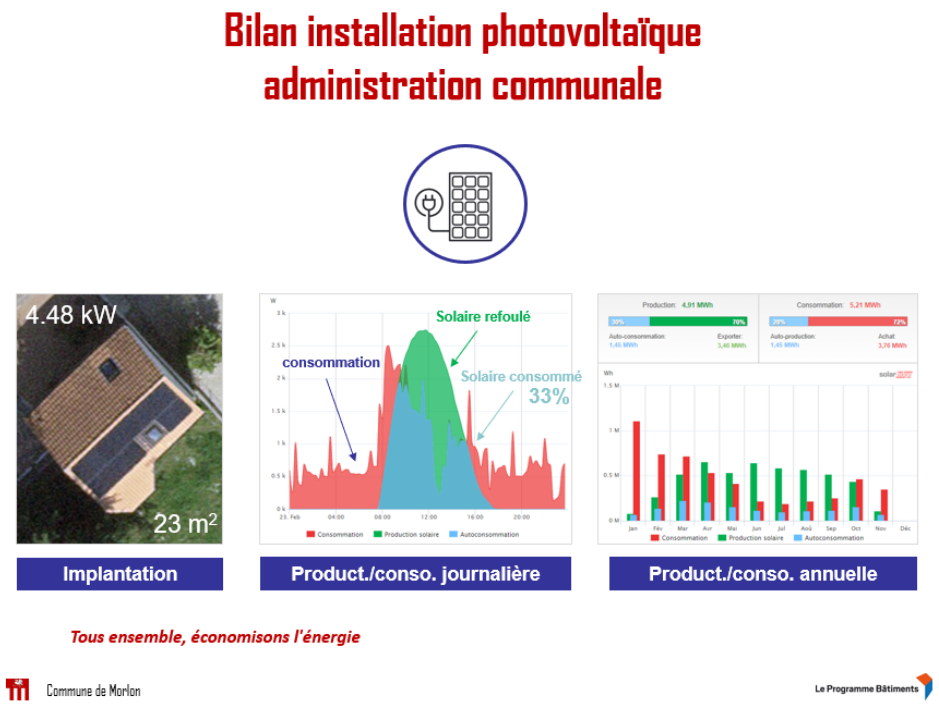

Une installation solaire avait également été mise en place mais en 2020. L'idée c'était de faire le bilan de cette installation. Donc c'est une installation qui représente 23 m² que l'on pourrait faire sur une villa. On pourrait mettre le double mais on a aussi des consommations qui sont relativement faibles sur ce bâtiment. Cette installation-là de 23 m2 produit 5000 kW/an, c'est un peu plus que la consommation d'un ménage. Elle valorise l'énergie solaire produite sur le toit à hauteur de 30% dans le système de chauffage principalement et pour les besoins ménagers. Le reste de l'énergie est revendue sur le réseau. Donc ce type d'installation, aujourd'hui, est très rentable pour un particulier. Il y a des subventions et des aides fiscales, donc en général c'est une installation qui est intéressante. Nous, en terme de bilan, on produit plus ou moins ce que l'on consomme. Le bâtiment communal de l'administration consomme environ 4500 kW/année et en produit 5000 kW. Voilà, je n'ai pas d'autres slides sur l'énergie, y a-t-il des questions ?

Alexandre Perona : Est-ce qu'il y a une réflexion sur le chauffage à distance avec Bulle par exemple ou pas ?

David Castella : Il y avait déjà eu une réflexion à l'époque. On avait été sollicités par un bureau de la région, qui n'était pas Gruyère Energie, mais ça n'avait pas abouti. Parce que finalement, il y a très peu de bâtiments gros consommateurs d'énergie et puis ça n'intéresse personne de venir à Morlon.

Alexandre Perona : Merci.

David Castella : D'autres questions? Ce n'est pas le cas.

- **REMERCIEMENTS**

Pascal Lauber : Que seraient nos cérémonies sans nos chœurs d'église ? Un peu tristes et mornes pour beaucoup d'entre nous. L'engagement de nos chantres n'est peut-être pas toujours apprécié à sa juste valeur. Ce n'est donc que justice, de rendre hommage ce soir à Madame Juliette Pugin et Monsieur Gérard Gachoud qui se sont dévoués pendant plus de 40 ans au sein du chœur mixte d'église. Ils ont reçu la médaille aux couleurs du Vatican, blanc et jaune, qui couronne non seulement leur performance dans la durée, mais plus encore l'offrande de soi en la prière chantée. Le Conseil communal est fier de saluer leur fidélité au chœur mixte l'Avenir et les remercie pour leur engagement tout au long de ces années.

- **PROCEDURE DU PAL**

Pascal Lauber : Ce soir, il nous reste encore à répondre à la question de M. Stéphane Ecoffey, lequel lors de la dernière assemblée communale, demandait au Conseil communal d'éclaircir la procédure du Plan d'Aménagement Local afin de savoir si la compétence était du Conseil communal ou de l'assemblée communale. Vu que cette question découle du projet de Goya Onda et que celui-ci suscite un grand intérêt, je vais commencer par revenir sur l'historique de « Goye a onda », qui était le nom à l'époque. Je précise, dès le départ, que vos questions seront traitées à l'issue de nos explications.
En date du 1er décembre 2014, Messieurs Dorthe et Mathieu viennent présenter leur projet de vague artificielle au Conseil communal.

Historique Goye a onda

01.12.2014 : Présentation du projet de vague artificielle

Réponse du CC :

Le Conseil communal est favorable sur le principe au développement d'une telle activité. Il a également pris note de votre engagement à réaliser un projet écologique et générant le moins de nuisances possibles, notamment au niveau visuel, sonore ou encore du trafic

Le 21 octobre 2016, prise de position du Conseil communal qui est adressée aux promoteurs. Ceci leur permettait de déposer leur projet à l'autorité cantonale, représentée par le SeCA.
Lecture de cet accord de principe :

21.10.2016 : Prise de position sur modification PAZ et RCU

L'autorité communale soutient cette entreprise qu'elle considère comme globale et innovante. Elle apprécie tout particulièrement les réflexions menées par les chefs de projets concernant l'intégration de l'ouvrage dans l'existant, la prise en compte des problèmes d'accessibilité au site par la promotion de la mobilité douce et des transports en commun, ainsi que l'utilisation des énergies renouvelables envisagées pour son fonctionnement.

L'idée d'offrir aux amoureux de la vague une alternative, près de chez eux, sans avoir besoin de faire des milliers de kilomètres est des plus séduisante.

Une très belle initiative donc que le Conseil communal de Morlon soutient avec conviction.

Dès lors, l'autorité de céans donne son accord de principe aux demandes qui lui ont été formulées, soit :

La modification partielle du Plan d'Affectation des Zones (PAZ), par l'extension de la surface "zone de détente" par l'ajout des biens-fonds suivants :

- *n° 84 (parcelle totale) _ Groupe E SA _ surface nette de 2'900 m2 ;*
- *n° 282 (parcelle partielle) _ Etat de Fribourg, domaine public des eaux _ surface nette de 87'000 m2 ;*
- *n° 327 (parcelle partielle) _ Groupe E SA _ surface nette de 4'350 m2 ;*
- *la modification partielle du plan d'aménagement local (PAL) portant uniquement sur le secteur visé par le projet Goya Onda, pour autant qu'elle n'ait pas de conséquence sur le PAL actuel.*

Lecture du déroulement du projet depuis 2016 :

16.02.2017 : Le SECA émet un 1er avis de principe
09.08.2017 : Le SECA émet un 2ème avis de principe

25.04.2019 : Demande de Goya Onda relative à la modification de la parcelle des Laviaux

03.05.2019 :
Réponse du CC :

Le Conseil communal vous confirme qu'il serait enclin, au cas où le projet de vague se réalisait, à autoriser la modification d'affectation de la parcelle des Laviaux, dans le but de permettre la démolition de l'existant et la reconstruction d'un hôtel de même envergure ainsi qu'un restaurant de qualité.

C'est ainsi qu'en 2019, que le projet hôtelier est porté à la connaissance du Conseil communal.

Lecture de l'envoi du dossier pour le plan directeur cantonal :

16.03.2021 : Envoi du dossier pour le plan directeur cantonal

Madame,

Veuillez trouver en annexe de cet e-mail (la version papier vous est envoyée ce jour), à la demande expresse de Monsieur Flurin Mathieu, les documents nécessaires à la prise en compte du projet Goya Onda dans l'élaboration du Plan directeur cantonal.

Etant donné qu'il s'agit d'une fiche à l'état de projet, non réglée, et n'ayant pas encore obtenu toutes les réponses et garanties nécessaires à sa prise de position, le Conseil communal de Morlon est d'accord de transmettre le présent document, qu'il accompagne de ses réserves, notamment sur les questions d'impacts environnementaux (nuisance sonore, faune et flore, consommation d'énergie), de mobilité (accès, gestion de la fréquentation et du flux des personnes), ainsi que des mesures concrètes envisagées quant à la remise en état en cas de cessation de l'activité.

Le 22 juin 2021, envoi des remarques du Conseil communal à l'ARG suite à la mise en consultation du Plan Directeur Régional.

Lecture de ces remarques :

22.06.2021 : Envoi des remarques sur le plan directeur régional

- *Les places d'amarrages actuelles sont-elles maintenues, déplacées ou abrogées*
- *Le niveau de détail du projet Goya Onda est étonnant au vu des éléments connus de la commune*
- *L'accès au site pose des interrogations : ne serait-il pas possible de prévoir une multiplicité des accès car actuellement tous les moyens d'accès suivent la même voie*
- *La mobilité individuelle n'est pas assez prise en considération dans l'accès au lac*
- *On constate* une réduction importante de la surface de pêche

Aujourd'hui, le Conseil communal a choisi de permettre aux promoteurs de développer leur projet privé. Mais plutôt que de se positionner clairement sur un projet qui, rappelons-le, n'est pas encore ficelé, le Conseil communal a choisi d'avoir le courage de la nuance. Le projet apporte des réponses intéressantes à de nombreux problèmes liés à la presqu'île de Morlon et sa fréquentation grandissante. Au regard des voies d'accès existantes, le Conseil communal a toujours exigé des solutions visant à ne pas augmenter le trafic. Pour le reste du projet, soit la partie hôtelière et le bassin de vagues et leur impact environnemental, nous attendrons la détermination des spécialistes de l'Etat pour prendre position car nos connaissances en la matière ne nous permettent pas de le faire sérieusement. Goya Onda n'est pas un projet d'envergure communale, mais bel et bien régionale et cantonale. Même si le Conseil communal doit essuyer de vives critiques et subir une pression importante, il se plait à se voir comme celui qui a osé, plutôt que celui qui a dit non sans savoir. Le rôle d'une autorité communale étant d'assurer une équité de traitement pour l'ensemble des dossiers.

Aujourd'hui le Conseil communal

- Laisse le privé développer son dossier
- choisit d'avoir le courage de la nuance
- apporte des réponses intéressantes à de nombreux problèmes liés à la presqu'île
- exige des solutions visant à ne pas augmenter le trafic
- Attend la détermination des spécialistes de l'Etat pour prendre position sur la partie hôtelière et le bassin de vagues pour connaître leur impact environnemental
- Goya Onda n'est pas un projet d'envergure communale, mais bel et bien régionale et cantonale
- se voit comme celui qui a osé, plutôt que celui qui a dit non sans savoir

En ce qui concerne le Plan Directeur Régional, avant de passer la parole à Monsieur Barras, responsable de l'aménagement, je vais encore vous donner quelques informations car on s'est aussi aperçu que les connaissances relatives à cette procédure n'étaient pas claires. Le Plan Directeur Régional a été élaboré par l'ARG où, je le répète car je l'ai déjà dit au mois de mai, aucun élu du Conseil communal de Morlon ne fait partie du comité. Le droit d'être entendu des citoyens gruériens a été respecté puisque 700 remarques sont parvenues à l'ARG. La consultation a eu lieu durant l'été et le dossier a été remis à la DAEC pour préavis. Dès réception, la DAEC rassemble les remarques et les préavis des Services de l'Etat. Ensuite de quoi, elle attribuera un délai à l'ARG pour aménager les éléments discutés. Au terme de toutes ces procédures, le projet final du PDR sera validé par les délégués de l'ARG qui seront réunis en Assemblée extraordinaire. Aujourd'hui, le dossier n'est pas encore revenu en mains de l'ARG. Le document sera ensuite transmis à la DAEC qui établira un préavis de synthèse à l'attention du Conseil d'Etat qui devra le valider. Ce sera uniquement lorsque ce document recevra la validation du Conseil d'Etat que le Plan Directeur Régional pourra entrer en vigueur.

Plan directeur régional

- Elaboré par l'ARG
- Consultation ⇨ été 2021
- Transmis à la DAEC pour préavis
- Modifications de l'ARG
- Validation par les délégués de l'ARG
- Préavis de synthèse de la DAEC pour le CE qui le valide

Au niveau de la procédure du Plan d'Aménagement Local proprement dit, je cède la parole à Monsieur Samuel Barras, qui va vous donner les différetnes explications.

Samuel Barras : Voilà, s'agissant de la procédure du PAL, comme vous le savez tous, la construction du projet Goya Onda nécessiterait une modification partielle de notre Plan d'Aménagement Local. Dans un premier temps, je vais vous donner une explication sur la procédure claire de cette modification du PAL ensuite il y aura une brève explication sur les procédures coordonnées et puis à la fin on vous donnera la stratégie du Conseil communal et pourquoi on a décidé d'agir de cette façon.

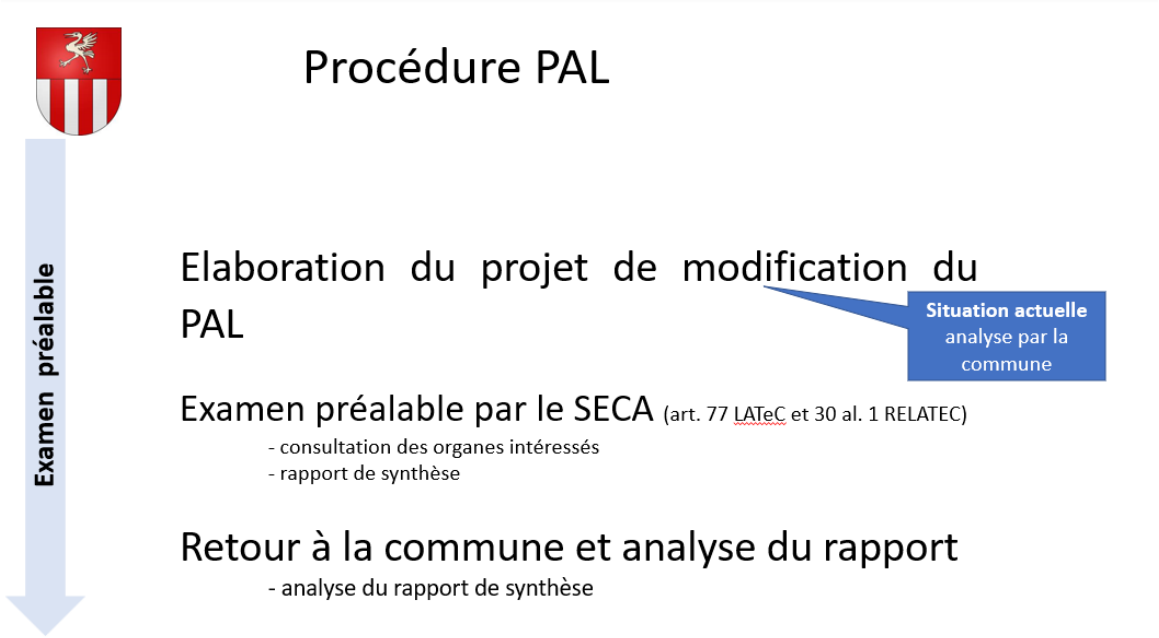

L'élaboration du projet de modification du PAL nécessite la construction d'un dossier. En réalité on fait un dossier qui va ensuite être développé et transmis en examen préalable au SeCA. Ce dossier est composé de plans, d'analyses qui sont faites et aussi d'une modification de notre RCU ; c'est l'article 10 qui est touché par cette modification du PAL.

Cette modification a été faite pour diverses raisons, par Goya Onda et par leurs urbanistes. Le dossier, une fois transmis au SeCA, donc ça c'est la deuxième ligne du slide, le SeCA fait une analyse encore une fois de ce dossier et émet un préavis, un rapport de synthèse. Ensuite de quoi, il le met dans le dossier de demande de modification de notre PAL et le retourne à la commune. Une fois réceptionné à la commune, le Conseil communal en fait une analyse, modifie éventuellement ce qu'il y a à modifier sur le dossier et ensuite de quoi, le soumet à sa commission d'aménagement qui va aussi se positionner sur ce dossier. Ça, on est en enquête préalable. Donc on voit ici qu'il n'y a pas de consultation publique, si on n'est pas dans une enquête publique. Ça ne ressort pas ici dans la procédure mais c'est évidemment à ce moment-là quand on aura réceptionné le dossier en retour du SeCA avec leur analyse et avec l'analyse du Conseil communal et de la Commission d'aménagement, qu'une information sera faite à la population de vous présenter exactement les tenants et aboutissants de ce qui a été modifié dans ce PAL et pourquoi ça l'a été.

C'est toujours dicté par le projet Goya Onda dont on parle depuis le début dans ce point. Donc actuellement on en est là. Le dossier de modification du PAL et de notre RCU a été développé comme je l'ai dit par Urbaplan, c'est le mandataire de Goya Onda. C'était à notre demande puisqu'évidemment, comme le projet demandait cette procédure de modification du PAL, on estimait que ce n'était pas à la commune de faire le travail de cette modification du PAL et ceci pour des raisons financières.

Donc on a reçu début décembre le dossier complet de cette modification du PAL. Il est actuellement en première lecture auprès du Conseil. Il sera ensuite soumis à la commission d'aménagement qui va être mandatée de faire un retour au Conseil communal. Et c'est seulement

au terme de ces discussions que l'on va reprendre contact, nous avec Goya Onda, pour pouvoir leur faire modifier ce que l'on juge nécessaire d'être modifié dans ce document.

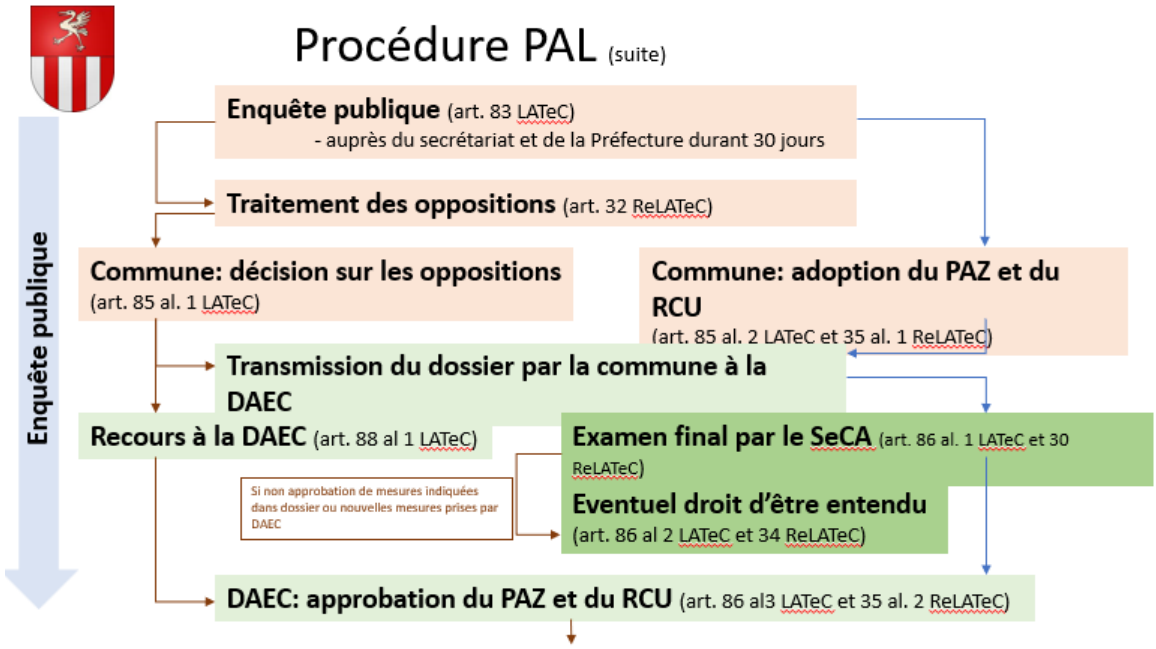

Si on passe à l'enquête publique, le dossier de modification du PAL sera ensuite déposé au secrétariat communal et à la préfecture pendant 30 jours. Durant ce laps de temps, tous ceux qui le souhaitent et qui en ressentent la nécessité pourront le consulter. Au terme de ces 30 jours, la commune adopte formellement, donc le Conseil communal adopte formellement le plan d'affectation des zones et le RCU, tels que modifiés. Il le transmet ensuite à la DAEC, qui elle le soumet à son service des constructions et de l'aménagement et qui établi un rapport final puis le retourne à la DAEC pour approbation. Donc l'autorité d'approbation pour une modification du plan d'aménagement, aussi pour une révision du plan d'aménagement local, c'est la DAEC.

Ça c'est la version courte. La version longue, évidemment c'est avec les oppositions. Beaucoup de projets passent par cette étape. Donc pendant 30 jours, tout le monde peut faire opposition. On en prend connaissance au sein du Conseil, on traite les oppositions ; celles qui peuvent être réglées le sont, celles qui ne peuvent pas être réglées, on établit un procès-verbal. Et finalement ces rapports d'oppositions suivent le dossier jusqu'à la transmission du dossier par la commune à la DAEC encore une fois.

Les personnes qui n'auraient pas été d'accord avec les décisions du Conseil communal sur leurs oppositions, peuvent évidemment faire recours auprès de la DAEC. C'est la première voie de recours aux décisions du Conseil communal dans ce cadre-là. À la fin, quand les oppositions sont traitées, il y a une approbation du plan d'affectation des zones et du RCU de la commune.

Une petite subtilité, enfin ce n'est pas une subtilité mais c'est vraiment différent, il y a aussi un droit d'être entendu dans cette procédure. Et là c'est plutôt si la DAEC entend ne pas approuver certaines mesures qui ont été proposées ou d'en proposer d'autres. Il y a le droit d'être entendu de toutes les parties qui sont touchées.

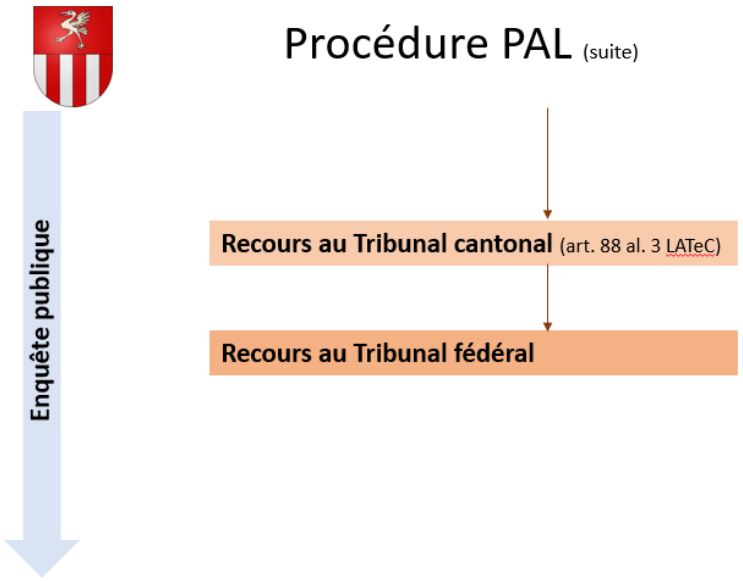

Et finalement il y a encore les voies de recours supérieures, donc le Tribunal cantonal et aussi le Tribunal fédéral.

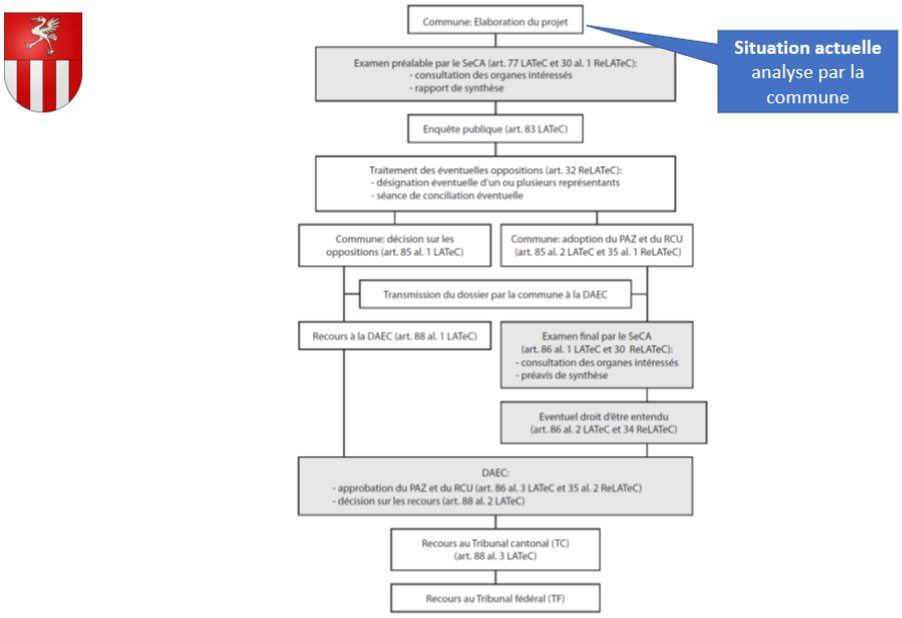

Là, c'est un slide qui résume tout ce que je viens de vous dire sur une page. Donc ça vous montre un petit peu de manière graphique, les étapes qu'il y a pour une modification de ce plan d'aménagement local. Et comme avant, où on en est actuellement c'est là. Donc on est toujours en train d'élaborer finalement le dossier de modification de ce plan d'aménagement.

Procédures coordonnées

Modification du PAL
- DAEC

Permis de constuire
- Préfecture

Autres procédures
- DAEC - DIAF

Le projet nécessite des décisions émanant de plusieurs autorités;

Procédure coordonnée exigée (art. 1 et 3 dur ReLATeC)

-> **Toutes les procédures se feront simultanément et en coordination avec la procédure de modification du PAL** (décision principale)

Le projet Goya Onda nécessite plusieurs procédures distinctes. Il y a une procédure de modification du PAL, je viens d'en parler, et aussi le permis de construire qui doit être déposé pour pouvoir construire les infrastructures qui sont envisagées en ces lieux. Il y a aussi d'autres procédures auprès de la DIAF et finalement ces procédures, et ça c'est la loi, doivent avancer conjointement. On appelle cela des procédures coordonnées. Ça veut dire que finalement toutes les procédures doivent se coordonner à l'une d'entre elles. Et dans le cas présent, c'est la procédure de modification du PAL qui est la procédure principale dans le cadre de ce projet.

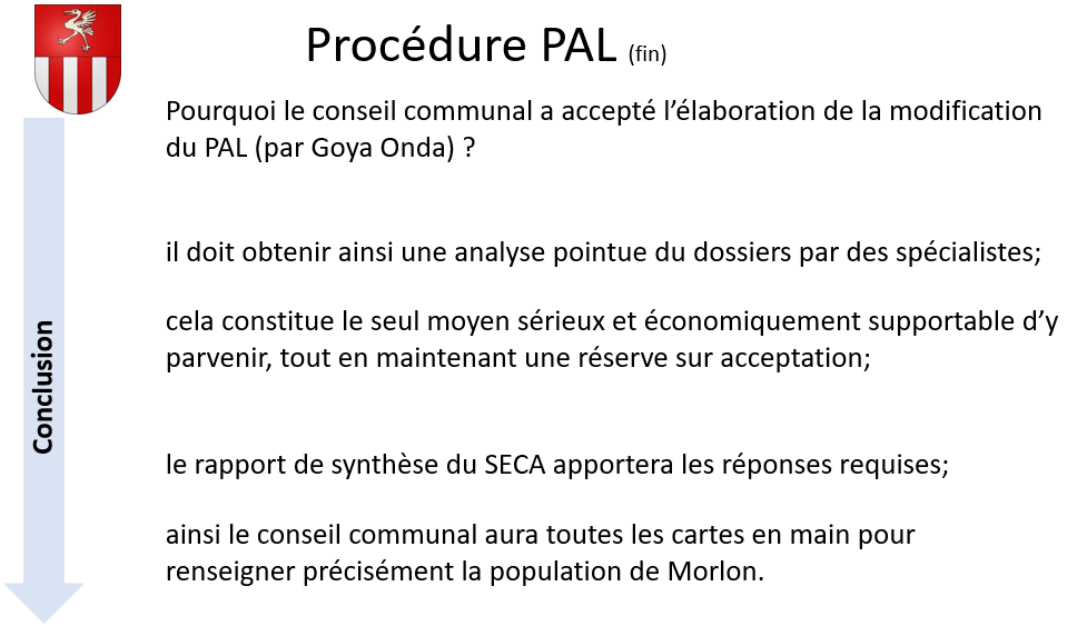

Pourquoi le Conseil communal a accepté l'élaboration de la modification du PAL par Goya Onda ? Il doit obtenir une analyse pointue du dossier par des spécialistes ; pour l'instant on ne l'a pas. Cela constitue le seul moyen pour nous, sérieux et économiquement supportable d'y parvenir. Évidemment le rapport de synthèse du SeCA, que l'on va recevoir à la fin de l'enquête préalable, nous donnera ces réponses. Et c'est à ce moment-là que l'on aura finalement toutes les cartes en main pour pouvoir vous informer précisément sur ce qui est prévu de faire au bord du lac dans le cadre du projet Goya Onda.

Je me tiens volontiers à votre disposition pour des questions, mes collègues aussi. S'il y en a ?

Christian Wyssmüller : Il y a une vingtaine d'années, quand on a fait la révision du PAL, la commune avait déjà été sollicitée pour des projets assez farfelus. Notamment d'un camping TCS et notamment aussi d'un port. Je me souviens qu'à l'époque, c'était en pleine révision du PAL, et vous avez cité l'article 10 du RCU ; à ma connaissance avant l'article 10 du RCU, c'était l'article 19 c'était une zone agricole. Et cette question avait été largement débattue aussi en assemblée communale. Le Conseil communal avait informé sur ce projet et puis on était relativement vite venu à la conclusion qu'en fonction de la stratégie du développement du tourisme en Gruyère, ça ne correspondait pas du tout, puisqu'on voulait un tourisme doux. C'était encore à l'époque où on voulait créer un chemin pour les randonneurs autour du lac. Aujourd'hui, j'ai un peu le sentiment de voir qu'il y a 6 ou 7 ans, enfin je ne sais pas exactement, que vous connaissez ce projet et puis moi en tant que lecteur de journal, j'apprends par la voie de presse qu'il y a un projet comme ça à Morlon. Donc je me pose la question, est-ce que là il n'y a pas un manque de communication, de transparence parce qu'on parle quand même d'une modification du PAL. Alors je veux bien comprendre que la procédure est comme ça, mais il faut savoir que ce PAL, il a été, je dirais, largement discuté et préparé au sein de la commune. Les gens ont eu connaissance, on leur a même fait un questionnaire où ils pouvaient se positionner. Et puis aujourd'hui, j'ai un peu le sentiment que, tout ça depuis 6-7 ans, il y a tout un travail qui se fait, un développement et puis il faut s'informer, il faut s'abonner à La Gruyère, La Liberté, pour savoir ce qu'il se passe à Morlon.

Pascal Lauber : Mais la question c'est ?

Christian Wyssmüller : La question c'est de savoir s'il n'y a pas un manque de transparence par rapport à ça et puis surtout que la modification du PAL, notamment de l'article 10 du RCU, c'est quand même une modification notoire. Ce n'est pas une petite modification, ce n'est pas une petite dérogation, on touche quand même vraiment au fond du problème. Puisqu'à l'époque les citoyens s'étaient exprimés là-dessus en disant « voilà on fait une modification, on passe d'une zone agricole à une zone de détente » et puis là, si j'ai bien compris ce que tu disais avant, là c'est Goya Onda qui dicte un petit peu les opérations et qui dit qu'il faut modifier cet article 10 pour lui permettre de réaliser quelque chose. La question c'est ça, est-ce qu'il n'y a pas un manque de communication ?

Pascal Lauber : La réponse, elle est assez facile parce qu'on n'y est pas encore cette analyse-là, à l'article 10 du RCU et à l'analyser. On est encore juste avant.

Christian Wyssmüller : Oui mais si j'ai bien compris vous avez exprimé un avis favorable, vous trouvez que c'est assez innovant, que c'est quelque chose qui serait bien pour la commune.

Pascal Lauber : Un préavis. Pas un avis parce que ça n'a pas tout à fait la même portée. Comme un accord de principe qui n'a pas de portée juridique. Pas d'« avis », je corrige, c'est un préavis qui a été donné, un accord de principe.

Christian Wyssmüller : Favorable ?

Pascal Lauber : Oui oui,

Chrisitan Wyssmüller : Voilà. Oui, donc ça j'ai compris.

Samuel Barras : Ce qui est important de savoir, c'est que ; je ne l'ai peut-être pas précisé avant ; le projet Goya Onda nécessite, je l'ai bien dit avant, plusieurs procédures. Si on ne fait pas chaque procédure en enquête préalable, ce n'est pas possible d'avoir un rapport de synthèse du SeCA. Parce que, finalement, si on avait dit et bien écoutez, vous faites une demande préalable pour les constructions uniquement ; ce que vous voulez construire, le bassin, l'hôtel, les passerelles et toutes les infrastructures, et vous les soumettez en enquête préalable. Les services d'Etat, ils diront quoi ? Ils diront, « mais écoutez oui, vous êtes bien gentils, mais finalement ce projet-là nécessite une modification du PAL ». Nous, on n'a pas cette modification du PAL, parce que c'est quand même un dossier conséquent où il y a des analyses, des rapports de synthèses sur les différentes problématiques. Et si on n'a pas ça, on ne peut pas analyser la construction. Donc ça va de pair. J'ai dit, ce sont ces mesures coordonnées, des procédures coordonnées. Elles doivent être aussi en enquête préalable, elles doivent suivre le cheminement en même temps. Donc c'est pour ça que l'on a été favorables à cette modification du PAL. Mais c'est pour voir si le projet est réalisable dans un premier temps. Parce que l'on est toujours ; on n'est même pas à l'enquête préalable, on est toujours à l'élaboration du dossier.

Alain Publioz : Je reviens peut-être sur le dernier procès-verbal, désolé mais effectivement j'ai posé plusieurs questions page 28 dont une qui était très claire « est-ce que depuis le début du projet, avez-vous dû formuler un préavis favorable ? ». Pascal, tu viens de confirmer qu'on parlait de préavis et je relève quand même que tu as répondu « non, pas encore ». Et je relève qu'au bas de cette page 28 de l'Esprit, tu nous dis clairement donc à l'assemblée du 19 mai, que

« nous n'allons pas mettre au pilori un projet que nous ne connaissons pas ». Donc je trouve les réponses du PV du 19 mai fortement perturbantes, ça m'interroge et ça m'interpelle. Donc j'attends des réponses par rapport à ça. Ensuite, j'aimerais juste savoir pourquoi vous n'intégrez pas la Commission d'aménagement ? Vous expliquez que ça viendra après, mais dans des projets stratégiques de cette ampleur, ce serait peut-être intéressant, à futur, d'intégrer une telle commission dans ces réflexions. J'en veux pour preuve peut-être ce projet-là et l'ensemble du PDR. Donc moi, je ferai cette proposition-là, ce serait assez intelligent, vu qu'on a une commission constituée de citoyens qui est censée apporter et puis soutenir la voix de l'Assemblée communale. Ensuite de ça, j'ai une troisième question. Vous parlez d'un urbaniste qui est payé par respectivement le promoteur, alors je trouve bien du point de vue des finances communales, par contre que pensez-vous de l'impartialité ?

Pascal Lauber : La première question par rapport à la clarté de la procédure, je pense que la réponse a été apportée. Donc tu l'auras dans le prochain PV avec l'indication des préavis et des dates quand on les a prises. Donc là, je ne sais pas si c'était une question ou une remarque ?

Alain Publioz : Non non, c'est vraiment une question. Parce que là, on est bien, tu viens de le confirmer, tu parles de préavis, tu as confirmé que vous n'étiez pas au courant du projet et puis vous n'aviez jamais donné de préavis. Donc là, je t'interpelle quand même fortement parce que ce n'est pas vraiment en phase avec ce que tu nous dis là.

Pascal Lauber : Et ce que je t'ai dit là aujourd'hui, c'est bon ? Pour toi c'est clair quand même ? Ce que je t'ai dit la dernière fois, j'aurais dû peut-être commencer à ne pas vouloir y répondre. Parce que franchement, la dernière fois, on a peut-être tous été pris de court quand ça partait. Et bien vous allez continuer à croire ce que vous voulez. Pour moi c'est égal. Certains vont croire que l'on voulait cacher ça.

Alain Publioz : Non, mais Pascal, on est en assemblée communale. La question est claire.

David Castella : On n'est pas obligé de répondre directement. Il a voulu y répondre directement, je pense que c'était peut-être une erreur. Maintenant vous avez la réponse complète.

Pascal Lauber : Donc le préavis tu sais qu'il était là ?

Alain Publioz : Alors maintenant on sait, mais effectivement le 19 mai vous avez botté en touche, c'est clair.

Pascal Lauber : Le 19 mai, j'aurais mieux fait de ne pas répondre. Parce que, je pense, que je n'étais pas sûr de ma réponse.

Alain Publioz : Merci pour ta réponse Pascal.

Pascal Lauber : Donc là, je crois que ce préavis est clair. La deuxième question maintenant je l'ai perdue, mais c'était aussi pour moi je crois. C'était quoi la deuxième question ? Ah, la commission de l'aménagement quand elle va être sollicitée ?

Alain Publioz : C'est juste oui.

Pascal Lauber : Donc la commission d'aménagement, elle va être sollicitée pour cette étape-là « l'élaboration du projet », c'est-à-dire dès maintenant. Tu avais une question bis par rapport à la

commission d'aménagement qui était au plan directeur régional. Si je ne me trompe pas, savoir si la commission d'aménagement de la commune Morlon pouvait être sollicitée ?

Alain Publioz : « aurait dû ».

Pascal Lauber : Là, la réponse c'est « non ». Parce que le plan directeur régional doit être élaboré par une entité qui est régionale. Ce pouvoir-là avait été donné à l'ARG. Donc c'est l'ARG qui a constitué un comité de pilotage pour faire ce travail-là, ça regroupait la vision de La Gruyère. Et puis la troisième question, c'était plus sur la procédure je crois ?

Alain Publioz : Effectivement la dernière question que j'avais est en rapport à l'urbanisme, l'urbaniste pardon, qui a été choisi et qui est un urbaniste financé par le promoteur.

Samuel Barras : Oui, c'est juste. Alors, on s'est posé la question également. Tu as parlé d'objectivité ?

Alain Publioz : « d'impartialité ».

Samuel Barras : Alors, « impartial » ou pas ce n'est pas tellement la question à se poser. On s'est posé la question si on devait, nous, engager un urbaniste pour contrôler ou pour essayer d'examiner le dossier qui nous était soumis. Finalement on va le faire, nous avec la commission d'aménagement. Et on va surtout, comme je l'ai dit, se baser sur les préavis des services de l'Etat qui vont, de manière assez pointue, analyser le dossier, savoir s'il est correct ou pas. Ensuite de quoi, on verra bien sur le rapport de synthèse du SeCA, comment on doit se positionner. Mais il était clair pour la commune que l'on n'allait pas, nous, développer ce dossier de modification du PAL qui est de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers de francs, certainement. Donc c'est la solution qu'on a pour permettre de voir si ce projet est réalisable ou pas.

Alain Publioz : Merci.

Christian Wyssmüller : J'ai une question encore. Tu as dit que c'était l'ARG qui était compétente pour faire ces réflexions. À quoi serviront au futur, les commissions d'aménagement local ? Parce que je pars du principe que les commissions d'aménagement local connaissent leur commune, connaissent leur histoire, connaissent la topographie du terrain. Et puis là, on dit, mais c'est l'ARG qui décide, c'est l'urbaniste du promoteur qui fait le travail. Je me pose la question, à quel moment l'avis du citoyen, l'avis de la commission locale, quand est-ce qu'on va prendre en considération vraiment l'avis des villageois ?

Pascal Lauber : La commission d'aménagement sert à élaborer le plan d'aménagement local qui est de la compétence de la commune. Elle est sollicitée, comme le prévoit la ReLATeC, je crois, pour élaborer le plan d'aménagement local. Donc elle est sollicitée à des moments tels que l'on se retrouve maintenant, dans l'élaboration des modifications du projet qui nécessite un changement au plan d'aménagement local.

Alexandre Perona : J'en ai les bras qui tombent en regardant ta présentation Pascal. Ça fait plusieurs années que les citoyens posent des questions sur ce projet privé, vous avez toujours botté en touche, on ne connait pas ce dossier. Aujourd'hui, on a une magnifique présentation, donc je ne vous remercie pas de cet état de fait. Pourquoi ce mutisme par rapport à la population ? Tu l'as mentionné, c'est un projet d'envergure qui ne touche pas que la commune, ça va impacter tout un district, toute une région. Je trouve malheureux que vous n'ayez pas

accompagné la population, pour en informer le développement de ce projet. Pourquoi ce mutisme ?

Pascal Lauber : Alors, comme ça a été dit avant, ce n'étaient que des préavis et accords de principe. Et la population a déjà pu se manifester lors du PDR avec les remarques qui ont été adressées à l'ARG et pourra le faire au niveau local, quand il y aura la modification du plan d'aménagement local.

Alexandre Perona : Là, je ne parle pas ni du PDR ni du plan d'aménagement local. Je te parle de l'accompagnement des citoyens en connaissance de cause de ce projet depuis plusieurs années. Pourquoi ce mutisme vis-à-vis des citoyens ?

Pascal Lauber : Je t'ai répondu, c'est parce qu'il n'y avait qu'un préavis et un accord de principe, donc c'est tout. Je ne sais pas si quelqu'un du Conseil veut compléter ?

Samuel Barras : C'est toujours un peu la même chose. On n'avait pas de dossier à présenter. Donc on a vu sur la présentation, la première chose qu'on nous a montré en 2014, c'était une cabane qui était censée, je crois, être des vestiaires, avec un bassin où il y avait des vagues dedans. On avait un croquis avec, sauf erreur de mémoire, on avait un croquis d'un bassin avec une machinerie qui fabrique ces vagues. C'est tout ce que l'on avait. Donc on aurait été bien mal à l'aise de vous informer sur ça. Et on l'a toujours dit, on préfère vous informer sur des choses claires, précises et qui sont solides, plutôt que sur des qu'en-dira-t-on et des projets qui sont encore en modification.

Alexandre Perona : En 2014 je veux bien l'accepter. Mais en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 20 et 21, il y a une évolution et vous auriez dû nous informer de cette évolution du dossier.

Samuel Barras : On n'avait pas cette information, on ne nous a pas soumis de dossier en 2017, 18, 19, 20, 21. On a reçu le dossier, et c'est marqué dans l'historique, le dossier a évolué et en plusieurs fois.

Pascal Lauber : De 2014 à 2019.

Alexandre Perona : J'entends ce que vous me dites mais je ne valide absolument pas. Bref, j'ai une autre question, à toi Samuel, c'est par rapport au PAL. Donc le PAL, la responsabilité d'une modification du PAL, appartient au Conseil communal. Ça on est d'accord avec ça. Par contre, c'est un projet commun et si on prend le guide de l'aménagement du PAL, il mentionne des outils pour des modifications de ce PAL. Aujourd'hui, vous laissez la main à un promoteur privé. Alors que le guide mentionne des outils, dont la population ou la commission d'aménagement. Pourquoi vous n'utilisez pas en parallèle ces outils qui vous sont mis à disposition ?

Samuel Barras : Parce qu'on parle bien d'une modification partielle du PAL. Je n'aime pas le dire parce que je trouve que ce n'est le terme, mais c'est une modification mineure. Ce sont d'ailleurs les termes utilisés par Urbaplan. On ne parle pas de modification des indices, on ne parle pas de la zone à bâtir, on parle simplement, « simplement » ce n'est peut-être pas le terme, il faut que je fasse attention, on parle d'une modification d'une zone détente en une zone spéciale. Et on parle de la modification de cet article du RCU qui détermine cette zone, donc c'est quelque chose de très précis.

Alexandre Perona : Mais qui va nous informer ? Parce qu'au point B, toujours du guide, on mentionne bien que la commune a l'obligation d'informer la population et de la faire participer au processus de révision du PAL. Alors qui va informer la population, le promoteur ou la commune ?

Samuel Barras : Alors on n'est pas dans une révision du PAL encore une fois, mais dans une modification partielle, ce qui n'est pas pareil. La deuxième chose c'est que la population va être consultée. Je l'ai dit avant, au terme de l'enquête préalable, on aura tous les outils et toutes les cartes en main pour vous informer de manière précise sur un dossier qui pourrait aller de l'avant.

Alexandre Perona : Selon les dires du promoteur, l'enquête préalable a été déposée fin novembre. Vous avez reçu le PV comme nous j'imagine.

Samuel Barras : L'enquête préalable n'est pas déposée. C'est le dossier de modification qui est déposé à la commune. C'est une compétence du Conseil communal. Donc le Conseil communal a ce dossier et comme je vous l'ai expliqué avant, il est encore en analyse. Il faudra que l'on détermine l'agenda, mais ce ne sera pas tout de suite.

Alexandre Perona : Merci.

Gaël Micoulet : Bonsoir à tous. Une question sur la commission d'aménagement. Quand est-ce qu'elle sera consultée ? Avant les préavis du SeCA ou après ?

Samuel Barras : Alors les deux. Elle sera consultée avant ; donc à la suite de la première lecture du Conseil communal, la commission d'aménagement sera consultée. Et au retour, évidemment, du rapport de synthèse.

Monique Foucart : Moi je reviens vers toi Samuel. Pour nous, qui habitons à Morlon, ce n'est de loin pas une modification mineure. Ça va chambouler toute la vie du village. Il me semble qu'il y a beaucoup de demandes qui ont été faites à votre égard et peu d'écoute, de ce que je ressens.

Samuel Barras : Je parlais de la procédure mais pas du changement qui peut être interpreté pour chacun d'une manière différente.

Jean-Claude Gobet : Moi j'aimerais quand même revenir un petit peu en arrière, il y a quelque chose qui me déplaît fortement dans cette histoire. Finalement, il y a quelques temps en arrière, on vous a demandé, je m'excuse Pascal je vais remettre le doigt où ça fait un petit peu mal.

Pascal Lauber : Je suis habitué.

Jean-Claude Gobet : On vous a demandé quel est le préavis que vous aviez donné. Tu nous as certifié qu'il n'y avait aucun préavis qui avait été donné. Ça me pose sérieusement problème sur la confiance que l'on peut vous donner ou pas. Et puis David tu peux bien lever les bras si tu veux, moi je pense quand même qu'il y a un petit problème à ce niveau-là. À un moment donné, là il y a quand même visiblement quelque chose qui s'est passé. Je ne sais pas si on peut l'accepter ou pas.

Pascal Lauber : Je ne veux pas répéter chaque fois la même chose, on est d'accord ? Tu n'attendais pas une réponse de ma part ?

Jean-Claude Gobet : Je n'en attendais pas. C'était juste une remarque au niveau de la confiance.

Adrian Schwizer : Alors je pense que le projet, il est aujourd'hui assez bien connu quand même parce que l'on a eu des soirées d'informations par Goya Onda à la fin juin. Je pense que tout le monde a pu bien s'informer sur ce que ça représente, surtout cette vague artificielle, ses dimensions, l'impact et aujourd'hui je me pose la question si vous prenez en compte l'avis de la population, des citoyens ? Si oui, moi j'exigerais un vote consultatif sur cette question-là. D'autres communes l'ont fait sur d'autres thèmes. Moi j'exige aujourd'hui que l'on fasse un vote consultatif sur ce thème-là. Et après vous verrez si une majorité dans la salle est pour ou contre. Et ensuite vous pourrez vous-mêmes porter plus loin le message de vos citoyens.

Pascal Lauber : Alors là je peux répondre, il y a plusieurs éléments là-dedans. Le vote consultatif a été demandé par une pétition qui émane d'une association, la 1638. On n'était pas d'accord si on devait faire une assemblée qui amenait à un vote. Aujourd'hui, il y a toujours le recours qui est pendant auprès de la préfecture. C'est clair que si on devait se retrouver dans une situation où on devait faire une assemblée communale pour décider de je-ne-sais-quoi qui nous serait donné dans cette décision-là, si on devait s'acheminer vers un vote consultatif de la part des citoyens, c'est clair que l'on devrait faire figurer ça à un ordre du jour pour permettre aux gens de savoir qu'il y aurait un vote consultatif. Ce qui n'a pas été le cas aujourd'hui, puisqu'il n'y avait pas ce point à l'ordre du jour. Je verrais mal pouvoir faire un vote consultatif alors que tout le monde n'a pas été informé de ce point à l'ordre du jour, je reste simplement factuel. Et puis dans les autres projets, certainement que tu parles des éoliens ?

Adrian Schwizer : N'importe, mais oui par exemple celui-là. Le Conseil communal avait accepté leur demande pour une assemblée extraordinaire après 10 jours. Nous, on a fait la même chose et c'est depuis 6 mois que l'on nous poirote.

Pascal Lauber : Il y a quand une grande différence entre un projet qui est privé et un projet qui est publique ; si c'est les éoliens, qui parle de l'énergie qui est fournie et qui parle peut-être de mise à disposition de terrains communaux dans le projet. Ce qui n'est pas le cas dans le cadre du projet de Goya Onda et ce qui est difficilement comparable.

Alain Publioz : J'aimerais juste compléter s'il vous plaît. J'aimerais juste dire, quand tu dis que c'est la 1638 qui a déposé la première demande pour l'assemblée extraordinaire, ce n'est pas le cas. C'est 225 citoyens hors 1638. Donc ça, vous avez tout en main, vous avez eu les signatures. Et ça c'était au mois de juin. Juste cette précision-là.

Pascal Lauber : Alors on précise. C'est clair que cela comprenait pour moi, les membres de l'association.

Adrian Schwizer : Oui mais à l'époque, elle n'était pas créée. Lors de la première soumission la 1638 n'existait pas encore. Donc c'était 232 citoyens qui ont signé pour vous demander une assemblée extraordinaire. Et déjà là vous aviez refusé.

Pascal Lauber : C'est juste.

Adrian Schwizer : Alors encore une fois, pourquoi ne pas faire un vote consultatif ?

Pascal Lauber : Parce que l'on ne peut simplement pas le faire. S'il y a une décision juridique qui nous dit que l'on doit faire une assemblée communale pour le projet privé, on la fera. Ça ne sera même pas un vote consultatif, ça pourrait être un vote déterminant, je ne sais pas si c'est le bon mot, mais ça pourrait être ce cas-là. Pour faire un vote consultatif sur un projet, c'est clair et net qu'il faut qu'il figure dans un ordre du jour.

Alain Publioz : Juste encore compléter, quand tu dis « effectivement c'est un projet privé » mais c'est un projet privé et on n'a qu'à aller regarder, finalement sur le site internet de Goya Onda, qui est quand même, apparemment, moi je dis apparemment parce qu'on n'a pas les détails, mais est en tout cas supporté par différents partenaires, entre autres GESA qui est mentionné sur le site, Groupe E, les TPF. Partant de là et pour faire le rapport avec l'éolien, je ne sais pas si on est encore dans un projet totalement privé. Et je ne fais pas une affirmation, c'est juste une question parce que sur le fond je ne sais pas. Donc je vous demande peut-être juste de vous poser cette question-là en tant qu'autorité communale.

Pascal Lauber : Mais laquelle de question ? Si c'est un projet privé ?

Alain Publioz : Alors tu nous a fait le comparatif avec l'éolien, pour ne pas citer Sorens qui a très très bien réagi et qui a été très proche de sa population. Et tu nous as fait la démonstration que ce n'était pas un projet privé à Sorens et puis finalement c'était normal de prendre en considération. Je fais juste la comparaison avec ce que l'on voit d'une manière factuelle sur le domaine numérique sans dire et sans affirmer qu'il y a des partenariats officiels parce que j'en n'ai pas la prétention ni le savoir. Mais par contre, en tant qu'autorité communale, pour rebondir sur ce que tu viens de dire, je te propose vraiment de contrôle cet état de fait.

Pascal Lauber : Ok, on prend note la question et on répondra, bien entendu, lors de la prochaine assemblée.

Claude Pugin : En fait, voilà ce que je ressens, nous sommes un petit village au cœur d'une cité exceptionnelle et nous voulons le détruire. Comme on l'a dit tout à l'heure, je ne ressens pas la volonté du Conseil communal de vouloir préserver à tout prix celui-ci alors que ça devrait être son rôle. Vous me décevez terriblement. Il devrait mettre tout en œuvre et se préparer pour rejeter celui-ci et ses protagonistes. Tout comme l'ont fait les citoyens de la commune du Bourget avec un projet similaire. Mais eux, ils avaient les autorités à leurs côtés, soit des personnes sans doute plus conscientes et responsables qu'ici. Je suis écœuré et triste à la fois par l'égoïsme de certaines personnes, le manque de responsabilité, cette inconscience face au défi et problèmes écologiques. Ce projet démentiel est à bannir absolument pour les raisons suivantes : ça veut dire le trafic, comme vous le savez, les émissions de CO2 et autres. Vous n'en êtes même pas conscients, quelle tristesse pour vous. Je ne savais pas que j'étais dans une commune qui était dirigée par une bande d'incapables, je pèse mes mots. Egoïstes, irresponsables et inconscients, voilà ce que sont à mes yeux, les personnes qui approuveraient ce projet démentiel. Ils ne méritent pas, à mon avis, le pays dans lequel ils vivent. Car ils ne savent pas en conserver les valeurs. Lorsqu'on a la chance d'habiter dans un environnent tel que le nôtre, un paradis, il faut le préserver contre les envahisseurs, ceux qui ne pensent qu'au pognon et à leurs caprices personnels. De plus, à cause d'eux, ils rendent les gens malades. Je pourrais m'allonger encore pas mal de temps, mais j'aimerais féliciter le monsieur qui s'est placé sur la place de Berne, qu'on a vu arriver toute à l'heure. Et ça, pour moi ce sont des gens de valeur. Parce qu'ils défendent l'écologie qui dépend de qu'est-ce que vous allez offrir à vos enfants plus tard. Vous devriez bien en réfléchir. J'espère que ça vous laisse quelque chose à réfléchir et puis à faire une concentration là-dessus. Pour l'instant, je me tais et je cède la parole aux autres. Je n'aurais jamais pensé que Morlon serait

représenté par des gens comme vous. Si j'avais su ça, je ne serais jamais venu à Morlon. Je le dis haut et fort et espère que ce sera marqué dans le protocole ce que j'ai dit.

Pascal Lauber : On le mettra dans le protocole et j'invite quand même l'ensemble des personnes à rester dans un certain respect, merci.

Benoît Baechler : Juste une question au niveau de votre préavis que vous avez donné positif. Donc vous parlez clairement d'un préavis positif pour des petits cabanons et d'une cahutte pour se changer c'est juste?

Pascal Lauber : Exact.

Benoît Baechler : D'accord. Donc maintenant, dans le projet Goya Onda, il y a un papier qui dit que la commune de Morlon a donné un préavis positif pour ça, donc c'est un peu comme si moi, je vous demandais un préavis pour monter un cabanon de jardin dans une villa à côté de chez moi et que je construis une annexe pour loger quatre appartements. Au niveau échelle, c'est à peu près ça ?

Pascal Lauber : Le principe est identique oui.

Benoît Baechler : Donc vous, vous ne pourriez pas dans un sens, faire machine arrière sur le préavis positif et dire vu l'ampleur que le projet prend, on parle de 100'000 personnes qui vont descendre à la pointe, ce n'est juste pas faisable à moins de les téléporter. Donc de penser que toutes ces personnes prennent leur planche de surf sous le bras et prennent le bus, je pense que c'est un peu illusoire.

Pascal Lauber : Monsieur Barras va donner le détail, mais pour moi l'analyse se fait à ce moment maintenant où en est la procédure. Mais je le laisse répondre.

Samuel Barras : On doit être peut-être plus clairs effectivement. C'est que l'on a toujours préavisé favorablement le développement du dossier du projet. Pour nous, il est clair, ça a été dit, que l'on peut toujours faire machine arrière. On a veillé absolument à ne fermer aucune porte de décision. On peut toujours dire non, comme on peut toujours dire oui. Vous l'avez très bien dit, on a préavisé, sous réserve, un dossier qui nous a été soumis en 2014. Ce dossier n'a cessé d'évoluer, c'est aussi pour ça que l'on ne l'a pas présenté à la population, parce qu'il était en perpétuel mouvement. Mais maintenant le dossier est ici, il est ficelé et puis c'est à ce moment-là, après les analyses que l'on a demandé de faire, que l'on pourra vous le présenter. Mais il n'est pas question de faire machine arrière ou pas. C'est une question que pour l'instant, on a encore toutes les décisions en main. Donc quand j'entends que l'on est irresponsables, ça me laisse dubitatif.

Benoît Baechler : Maintenant le but de la commune, c'est d'accompagner ce dossier avec eux pour le mener à terme. Le but de la commune de Morlon c'est d'entendre les citoyens et de peut-être trouver des solutions pour le contrer.

Samuel Barras : Votre question c'est de savoir si on va accompagner le dossier ?

Benoît Baechler : Exactement. Ou bien de chercher des solutions pour arrêter cette histoire. Parce qu'on parle de 100'000 personne qui descendraient en-bas à la pointe.

Samuel Barras : Alors pour l'instant ni l'un ni l'autre. On n'accompagne pas et on ne détruit pas. On verra bien au terme de l'enquête préalable ce que ça donne, si c'est réalisable. Eux aussi, ils en sont conscients, au terme de l'enquête préalable, ils verront bien si les efforts sont absorbables pour eux ou si les efforts sont trop importants pour ne pas continuer. Mais ça, on n'en sait rien pour l'instant. C'est le but d'une enquête préalable, d'avoir ces informations claires et précises. Parce que vous parlez de 100'000, mais moi j'ai lu dans d'autres analyses où on parle de 70'000, après on a aussi parlé de 40'000. Tout ça pour dire que je ne sais pas.

Jacques Grandjean : Je vais juste revenir sur le déroulement de l'assemblée de ce soir. Je trouve dommage que vous n'ayez pas pris la perche en main qui vous était tendue par Alain Publioz pour le déroulement de l'assemblée pour prendre la température. J'ai eu l'occasion de parcourir la loi sur les communes depuis que l'on a reçu l'ordre du jour de l'assemblée pour voir si on pouvait proposer un point supplémentaire. En effet, il suffit qu'un seul citoyen propose un point supplémentaire à l'ordre du jour pour que le Syndic doive le proposer à l'assemblée et que l'assemblée vote si elle accepte cet ordre du jour ou pas. C'est l'article 7, sauf erreur, sur la loi sur les communes. Là vous n'avez pas voulu le faire. Vous avez voulu traiter le point dans les divers et maintement vous nous dégager en corner. Vous nous dites que vous ne pouvez pas faire cette votation parce que vous n'avez pas voulu rajouter ce point. C'est regrettable parce que vous auriez pu bénéficier de l'avis des citoyens de ce soir et il y aurait déjà une majorité de personnes qui seraient contre ce projet. La deuxième chose, quand environ 200 personnes ont fait des observations sur le plan directeur régional qui a été déposé par l'ARG, ce que l'on a pu voir dans la presse, c'est que le préfet a clairement dit « ce n'est pas le moment de faire des observations à ce PDR au niveau du projet à Morlon ». Alors à quel moment on pourra faire des observations ? On se fait manipuler, on voit qu'on n'a plus du tout confiance dans le système. Merci.

Antoine Buntschu : J'aurais deux questions. La première, c'est par rapport à ce qui a été déposé à la commune, on parle d'enquête préalable. Alors ma question est la suivante, Monsieur Barras a dit tout à l'heure, si j'ai bien compris et suivi la présentation, que ce qui a été déposé à la commune c'est une demande préalable faite par le bureau X d'urbanisme financé par Goya Onda, qui est une demande préalable de modification du PAL. Est-ce que c'est bien ça ? Parce que dans les documents qui nous ont été remis suite à la présence aux journées d'information de Goya Onda, celui-ci nous dit « nous avons déposé la demande préalable à la commune fin novembre ». Alors qu'est-ce qui a exactement été déposé à la commune?

Samuel Barras : A la commune, ce qui a été déposé, c'est le dossier de modification du PAL qui sera soumis en enquête préalable.

Antoine Buntschu : Et rien d'autre ?

Samuel Barras : Aussi les dossiers de construction.

Antoine Buntschu : Voilà merci. Alors ça c'est une précision que je voulais avoir. Il n'y a pas que la modification du PAL, il y a également un dossier complet relatif à ces procédures coordonnées et à tout ce qui touche les constructions ? On est bien d'accord là-dessus ?

Samuel Barras : Oui, puisqu'elles doivent suivre la même procédure.

Antoine Buntchu : Ok, mais disons que ça n'a pas été dit très clairement sur ce qui a été présenté à la commune. Moi j'ai eu personnellement l'impression à certains moments, qu'il n'y avait que la modification du PAL. Donc ça c'est peut-être une information, une précision

importante. Donc dans les mains de la commune, il y a deux dossiers, aujourd'hui. Alors pour en revenir à cette notion que l'on a beaucoup entendu ce soir, de manque de transparence, d'information de la population etc, dans le papier envoyé par Goya Onda aux citoyens qui avaient participés, ils disent assez clairement qu'ils ont déposé la demande préalable, donc les deux éléments fin novembre comme prévu, en incluant les études supplémentaires faites à vos remarques. Même si formellement le citoyen à ce niveau-là de la procédure, ça a été très bien expliqué, n'a rien à dire formellement, pour maintenant en arriver un petit peu à cette transparence qui semble manquer à beaucoup de citoyens présents ce soir, est-ce qu'il n'y aurait pas possibilité d'avoir accès à ces études préalables qui ont été faites, pour se donner un avis, pour calmer éventuellement les craintes de certains ? Même si formellement ce n'est pas prévu. Donc moi je proposerais qu'il y ait possibilité pour le citoyen d'avoir accès à certaines choses, spécialement ces études préalables, qui probablement apporteront des réponses au niveau de la mobilité, au niveau de l'environnement, au niveau de je-ne-sais-quoi ?

Samuel Barras : En enquête préalable, il n'y a pas la possibilité à la population de consulter les dossiers.

Antoine Buntschu : Oui je sais.

Samuel Barras : C'est une exigence légale. Ce n'est pas qu'on le veuille ou pas. On voudrait adapter les lois comme on veut, mais ici on ne peut pas le faire. Et c'est justement dans ce respect-là que l'on essaie d'appliquer la procédure. Alors est-ce que l'on est trop procéduriés, c'est possible, on peut nous le reprocher, mais là on ne peut. En enquête préalable, on ne peut pas vous le soumettre. Il y a une commission d'aménagement et le Conseil communal qui va se positionner sur ces documents, qui fera un retour et dès qu'on aura le rapport de synthèse du SeCA, parce qu'il y a encore des choses qui peuvent être modifiées à ce moment-là, la population sera informée. Mais c'est à l'enquête publique qu'elle pourra consulter tous les documents qu'elle veut dans le cadre de cette procédure.

Antoine Buntschu : Alors comme le promoteur a toujours voulu la transparence etc., il ne nous restera plus qu'à demander ces analyses supplémentaires directement au promoteur. Peut-être que lui nous les donnera. Merci.

Florian Scyboz : Bonsoir, je voulais juste commencer peut-être par répondre à Monsieur qui parlait avec de gentilles insultes, qui vous traitait d'incapables etc. Premièrement, si vraiment vous êtes si insatisfaits que ça, présentez-vous, n'élisez pas ces personnes ou élisez-en d'autres, mais après ça ne sert à rien de leur cracher au visage. Et puis vous parlez de la Suisse, de ses valeurs, si jamais la Suisse c'est aussi le respect et puis donc je trouve qu'avec les insultes que vous profanez, c'est à vous la honte et pas les personnes qui sont devant vous. Ensuite, vous dites aussi garder la beauté d'un village mais finalement, je trouve que la beauté d'un village passe aussi justement par le vivre ensemble et donc si vous commencez à insulter tout un chacun, je ne pense pas qu'il va être beaucoup plus beau notre Morlon. Ensuite juste peut-être une chose par rapport au vote consultatif, moi je vois ce que vous avez dit par rapport à modifier l'ordre du jour etc, ce qu'il faut vous dire c'est que l'ordre du jour soit connu avant. Parce qu'ici, on voit bien qu'il y a une grande majorité de personnes qui sont contre, qui sont venues pour protester bien véément contre le projet Goya Onda. Mais les gens qui sont peut-être pour, ils ne sont pas forcément venus ce soir, ils se seraient fait taper sur la gueule. Donc c'est pour ça que c'est important, aussi pour qu'ils puissent exprimer leur avis, que ce soit mis à l'ordre du jour avant, on sait que vous êtes déjà intéressés par ça. Et puis finalement quand vous parlez aussi, c'est bien, c'est pour nos enfants, vous, vous ne comprenez pas etc, demandez-leur à vos enfants ?

D'accord moi je vous dis, j'ai 20 ans, vous me parlez de l'écologie. non mais ça respecte pas l'écologie etc. mais vous-même vous n'y croyez pas. Le monde de demain, de toute façon, on va être obligé de faire la mobilité douce etc. vous n'y croyez pas, vous dites que c'est impossible. C'est compliqué peut-être pour ce projet, mais pour vous c'est juste que vous êtes comme ça, vous ne regardez pas l'avenir. Alors avant de dire on parle pour nos enfants, peut-être écoutez un petit peu vos enfants. Et puis quand vous dites de garder tel quel, qu'il doit rester un écrin, un diamant, notre Gruyère bien sûr qu'elle est belle. Mais au fur et à mesure si on est réfractaire, moi je trouve que ce n'est pas une mauvaise chose, mais de regarder peut-être et dire on voit ce que ça peut donner. Il y a plein de manières de refuser ce projet, de dire des choses contre etc., on peut l'arrêter à plein d'endroits. Donc je comprends pas tout à fait pourquoi est-ce que vous vous dites « tient si on était réfractaire à tout, tout avancement, tout projet, toute innovation » ça serait plus beau ? Merci, bonne soirée.

Josette Jones : J'aimerais bien qu'on revienne sur le slide qui donnait le processus total pour arriver à cette modification mineure du plan d'aménagement. C'est peut-être un point de détail mais assez important pour moi. J'aimerais savoir, quand tu as dit Samuel, que la population allait être informée, je ne sais plus à quelle étape, j'aimerais savoir à quel moment la population sera informée précisément dans le dia, sous quelle forme elle sera informée et quels seront nos moyens pour donner notre avis une fois que la consultation sera ouverte ? Vraiment des points précis.

Samuel Barras : La population sera informée au terme de l'examen préalable. Ça veut dire avant le premier encadré gris.

Josette Jones : Et informée par quel moyen ? Quand on dit « la population sera informée », moi je comprends que je vais recevoir une information. Mais est-ce que je dois mieux comprendre puis dire, je devrais aller chercher cette information quelque part ?

Samuel Barras : Elle sera informée. On n'a pas encore décidé de la forme. Ça peut être sous la forme d'une assemblée communale, on peut imaginer des ateliers avec des explications sur les différents points qui seront expliqués. Ça c'est encore à voir, notamment aussi avec la commission d'aménagement qui est un outil pour ça. Mais c'est une information que l'on veut la plus complète possible pour que vous puissiez vous faire une idée et ensuite savoir exactement sur quoi vous positionner à l'enquête publique. C'est à ce moment-là que vous pourrez dire si vous êtes contre ou pour.

Josette Jones : Donc là je comprends bien qu'il y aura une information proactive de la part de la commune vis-à-vis de la population qui est ici ?

Samuel Barras : Oui.

Josette Jones : Merci.

Antoine Buntschu : Juste une précision, pardon d'intervenir encore une fois. Cette information à la population, elle sera relative aux deux éléments ? C'est-à-dire la modification du PAL et la construction?

Samuel Barras : Oui aux deux éléments.

Antoine Buntschu : Merci.

Joanne Poffet : Je comprends que vous faites un travail qui n'est pas nécessairement facile sur ce projet-là de Goya Onda. Par contre, vous voyez bien aussi que la population, un bon nombre sont contre. Et tout cet espace-là de devoir se défendre et que vous, vous êtes là vous recevez, à quel moment vous allez dire « ce projet-là, peut-être qu'il est un petit peu trop grand pour la ville et la commune de Morlon » ? C'est vraiment un gros projet, on sait qu'ils ne peuvent pas se déplacer avec une planche de surf du début du village jusqu'en-bas. On sait que déjà là l'été, il y a un problème avec les véhicules, il y a déjà beaucoup de choses qui se passent, pourquoi continuer à mettre encore plus d'emphase sur quelque chose qui n'est pas logique il me semble ?

Samuel Barras : Le projet tel qu'il nous a été présenté à tous et à la population, et aussi par rapport aux exigences que l'on a déposées et qui ont été relevées, ce projet apporte des éléments de réponse. Je ne dis pas que ce sont des réponses complètes, mais ce sont des éléments de réponse. Notamment sur l'accessibilité au lac, avec ou sans projet. Alors on ne va pas comparer le nombre de personnes, parce que je ne sais pas combien de personnes vont descendre en même temps au lac. On a déjà, depuis quelques années, des problèmes de sécurité et de circulation au lac. On essaie de trouver des solutions pour gérer cette circulation mais là il faut avouer qu'un projet tel que celui-ci amène des solutions qu'on ne pourrait éventuellement pas mettre en pratique, parce que trop coûteuses.

Joanne Poffet : On sait bien que de se déplacer, aller à Morlon avec une voiture jusqu'en bas, c'est hyper difficile. Donc pour les mois d'été, comment ça va être logiquement possible de développer une piscine à vagues dans un petit endroit ? Cela semble démesuré.

Samuel Barras : Par rapport à l'accessibilité, le Conseil communal a dit « vous pouvez le développer, sachez simplement qu'il ne faudra absolument pas que la mobilité individuelle soit augmentée sur ce tracé puisqu'il est déjà saturé à de nombreux moments de l'année, surtout en été ». C'est une chose qui est prise en compte dans le développement du projet.

Joanne Poffet : Oui, mais pourquoi pas dire stop ? Parce qu'à un moment donné, on ne peut pas se téléporter. Pourquoi ne pas dire stop déjà là au départ, en voyant que la mobilité va être un problème ?

Samuel Barras : Actuellement c'est un problème. Mais s'ils arrivent à le résoudre ?

Joanne Poffet : De quelle façon, ils vont passer par où ?

Samuel Barras : Le problème actuellement pour accéder au bord du lac c'est la voiture, le transport individuel. Ça veut dire que chacun descend avec sa voiture, on est un, deux ou des fois trois dans la voiture, mais c'est un grand maximum. Et il y a d'autres moyens actuellement pour gérer ce genre de problème. Il y a le transport public par exemple.

Joanne Poffet : La boîte à pique-nique, avec la planche de surf, avec les vêtements, ça ne va pas. Il semble que c'est illogique, c'est juste incroyable.

Gérard Poffet : Vous avez donné un préavis favorable en tant que Conseil communal. Et là ce n'est pas rien. Vous avez quand même donné un signal politique clair, « oui les autorités de Morlon sont favorables à un tel projet ». Vous avez beau nous dire qu'il y a toute sorte de procédure qui permet de revenir en arrière, de corriger etc, mais le signal politique a été donné par le Conseil communal et il a été entendu par l'ARG et par d'autres. Maintenant, il aurait dû y

avoir une prise de température auprès de la population de Morlon, parce que finalement, vous n'êtes que ses représentants. Et là, on a l'impression que vous ne représentez pas véritablement la population parce que vous ne vous êtes pas donné la peine de la consulter. Alors on espère que les choses vont pouvoir se corriger dans le futur, oui, mais n'oubliez pas que ce signal politique que vous avez donné ne représente probablement pas la population de Morlon dans son ensemble.

Pascal Lauber : C'est là où il y a la divergence. On peut continuer trois heures à discuter de ça c'est exactement où il y a la divergence entre la majorité des citoyens présents ce soir et le Conseil communal. Nous, on a donné un préavis de principe, cette fois il est clair pour tout le monde. On a donné un prévis de principe « pour autant que », ce n'est pas souvent sorti. Vous avez vu dans le préavis de principe, il y avait un certain nombre de conditions pour lesquelles il fallait trouver une solution. On a toujours été clairs sur ce préavis, c'était chaque fois « pour autant que ». Les conditions, souvent liées à la mobilité, aussi à l'environnement et ainsi de suite. Et puis, bien sûr que l'on a voulu laisser aux promoteurs de développer ce projet avec des idées que l'on n'aurait peut-être pas, que vous n'auriez peut-être pas non plus. On voit sur la mobilité, tout le monde part sur « on va se déplacer au lac en mobilité individuelle », bon ok, on enregistre. C'est peut-être le cas, moi, je ne le sais pas. Si je veux être neutre, je me dis que peut-être les promoteurs arriveront avec une autre solution derrière la tête que personne n'y a pensé. S'ils n'arrivent pas à solutionner le projet de la mobilité, c'est clair et net qu'il y aura une réaction à ce moment-là de la procédure, tant du Conseil communal qui aura écouté ses citoyens et peut-être même d'eux-mêmes, en se disant que finalement il n'est pas au bon endroit. Ou alors des services de l'Etat qui diront que ce projet-là n'est tout simplement pas réalisable pour différentes raisons. Ce que l'on a voulu donner, le Conseil communal, c'est la possibilité aux promoteurs d'essayer de trouver des solutions aux problématiques que l'on a soulevées dès les préavis que l'on a donnés. On a juste donné une chance à ce projet de pouvoir trouver des solutions, peut-être qu'ils ne les trouveront pas d'eux-mêmes, peut-être que celles qu'ils auront trouvées seront utopiques. Aujourd'hui, on ne peut pas vous dire quelles sont les solutions préconisées puisqu'on en est là. N'oubliez pas que vous êtes juste après, la population pourra dire son avis, formuler sa défense de manière très concrète et très légale. On n'adapte pas la loi en fonction d'un projet particulier mais on utilise les outils qui sont prévus dans la législation.

Jean-Claude Gobet : Si je comprends bien votre démarche, en fait il y a une problématique de circulation au lac. Cette problématique de circulation est là depuis de nombreuses années, on le sait tous. En fait, si je comprends votre démarche, c'est que vous comptez sur Goya Onda pour solutionner cette histoire ?

Pascal Lauber : Est-ce qu'ils vont la solutionner ?

Jean-Claude Gobet : Mais d'après ce que vous nous dites là, en tout cas tout à l'heure, c'est quand même une option que vous prenez.

Pascal Lauber : C'est une porte que l'on ne ferme pas.

Jean-Claude Gobet : Donc, est-ce que maintenant, si on retourne le problème dans un autre sens, est-ce que ça n'aurait pas été peut-être mieux que la commune solutionne la problématique et ensuite peut-être on serait allé à autre chose ? Ça nous aurait peut-être donné les mains libres par rapport à certains choix en tout cas.

Carole Guggisberg : Ma question est, en ayant donné un préavis favorable, quel intérêt favorable vous prévoyez pour Morlon ?

Pascal Lauber : L'intérêt par rapport ?

Carole Guggisberg : Au village, financier, je ne sais pas.

Pascal Lauber : C'est l'analyse qu'il faut faire. Financier, ça peut être bien. Au niveau de la mobilité, justement on attend de voir la solution qui est préconisée par le promoteur, ça peut être un moins bien. À ce moment-là, on actionnera le levier à ce stade de la procédure. Ça peut être favoriser la mobilité douce. Aujourd'hui, c'est un peu difficile, à l'état du projet, de savoir toutes les contraintes et tous les avantages qu'un tel projet peut amener à la région et à Morlon. On peut les imaginer, chacun à sa façon, mais est-ce que c'est bien le cas ?

Carole Guggisberg : Est-ce que ça voudrait dire que l'on peut compter sur vous pour bloquer le projet si par exemple d'un point de vue circulation cela ne fonctionne pas ?

Pascal Lauber : Le projet, si la circulation ne fonctionne pas, le Conseil ne va pas être d'accord. Donc automatiquement ça va déjà coincer au niveau du Conseil communal, je pense que ça va coincer au niveau du rapport de la commission d'aménagement et je pense que ça risque peut-être même aussi de coincer au niveau cantonal.

Carole Guggisberg : On s'en fout des risques. Est-ce que vous, vous le bloquez ?

Pascal Lauber : Si on n'est pas d'accord avec la mobilité ou un autre impact, on va de toute façon émettre un avis qui ne sera pas positif pour le projet, ça c'est clair. La seule divergence que l'on a entre vous et nous, c'est sur le moment de faire cette analyse.

Monique Foucart : Moi, il y a quelque chose de l'ordre du bon sens que je n'arrive pas à saisir. Donc aujourd'hui, avec le nombre de personnes qui vont au lac, il y a déjà un certain problème, même un énorme problème de déplacement. Et puis avec vague, par contre, avec 70'000 personnes, ils vont résoudre ce problème. Pour moi, je dois dire que ça sort de mon entendement. Ensuite, je peux dire que j'ai des amis à Sion. À Sion, cette vague est faite dans un contexte industriel. Donc c'est tout à fait différent. Par contre toute la région là autour, les places de parc pour les mamans avec les enfants qui allaient au parc marcher dans les îles et tout ça, et bien maintenant c'est fini, c'est fermé. Ils doivent payer pour pouvoir y aller, parce qu'effectivement, il y a entre 70'000 et 100'000 personnes qui viennent d'ailleurs. Donc les sédunois aujourd'hui et bien je peux dire qu'ils en ont gros sur le cœur avec ça. Voilà.

Pascal Lauber : Ça, on est d'accord que c'est une remarque qui n'amène pas de réponse de mon côté ?

Lionel Barbey : Bonsoir. Je vais aussi faire des remarques qui finalement n'amènent pas de réponse, je me permets aussi comme il y a beaucoup de gens qui se permettent. J'aurais trois réflexions vis-à-vis de l'égoïsme. J'ai entendu parler d'égoïsme, que les promoteurs du projet seraient des égoïstes ou le Conseil communal est égoïste. Ce n'est pas tout à fait la vision que j'en ai moi. J'estime que quelqu'un d'égoïste c'est quelqu'un qui reste sur ses acquis et qui veut préserver ce qu'il a, qu'il pense à lui et qu'il ne pense pas forcément au bien des autres. En tant que promoteurs, je ne dis pas que le projet est bien ou pas bien, je n'en sais rien, je n'ai pas tout vu non plus. Mais finalement quelqu'un qui veut entreprendre quelque chose et qui veut créer quelque chose, donner une opportunité à la population, à la jeunesse du futur de pouvoir s'amuser et avoir des opportunités, je ne pense pas que c'est égoïste mais c'est louable. C'est un projet

finalement qu'on devrait accueillir à bras ouverts et qu'on devrait être au moins ouverts à écouter. Alors, je ne pensais pas parler de respect mais peut-être que je peux aussi y venir. Non, je pensais juste parler de l'égoïsme. Le deuxième point c'était la mobilité. Vous parlez de la mobilité, j'ai l'impression que vous pensez à ce qui existe actuellement avec les problèmes. Il y a un jeune qui vous a expliqué avant, que l'on doit penser à demain, on doit penser à ce qu'il va venir, quelle sera la mobilité du futur, il y a d'autres solutions. Vous dites que c'est actuellement engorgé. Il y a des villages qui existent, à Gruyères, il n'y a pas de voiture, il y a beaucoup de touristes, ça fonctionne. À Saas-Fee la même chose, à Zermatt la même chose. On ne peut pas dire que ce sont des villages laids, qui sont inaccueillants, que la population n'y vit pas bien. Pour avoir été en vacances dans ces trois endroits, j'estime que les gens y vivent bien. C'est une opportunité, pas qu'on doit accepter mais au moins laisser aux promoteurs, l'opportunité de les développer et de donner leurs avis. Et finalement vis-à-vis du Conseil aussi, le troisième point. Alors c'est vrai que vous avez peut-être entendu les critiques, je suis plus ou moins favorable au projet. Mais je comprends aussi les critiques et je pense qu'il y a un besoin de transparence et ça, je pense que le Conseil, c'est vraiment un point que vous devez relever parce que pour un tel projet, actuellement je suis ni pour ni pour, j'en sais rien. Je suis pour favoriser les projets, je suis pour qu'on aille de l'avant mais je pense qu'il faut cette transparence et je comprends les gens qui sont opposés. Je pense que vous devez aussi tenir en compte ces éléments-là et je pense que plus on aura d'éléments de réponse, plus on pourra faire d'ateliers, plus on pourra en discuter, ce qui était la stratégie de Goya Onda cet été quand ils ont présenté le projet. Je pense que ce n'est pas le but d'un village d'être clivant, on ne va pas commencer à se manquer de respect, à s'insulter, à dire c'est bien c'est pas bien. Je pense qu'il faut qu'on ait cette discussion et le projet aboutira ou pas, mais je pense que vous êtes dans cette transparence pour aller de l'avant. En tout cas je suis pour le dialogue et finalement on doit respecter les gens qui amènent ce projet et pas forcément dire non d'entrée. Je vous remercie, j'ai été un peu long.

Hervé Barbey : Une partie de ce que je voulais dire a déjà été dit à l'instant. Mais ce que je voulais compléter, c'est que j'ai l'impression de voir là une bagarre entre des citoyens contre le Conseil communal. Mais moi, de ce que je comprends, c'est que le Conseil communal n'est pas pour ni contre le projet. Il est juste pour le fait de donner la chance, l'opportunité ou la possibilité à des gens, à un promoteur qui ont des idées, de les défendre, de les mettre sur papier. Il y a un projet qui évolue, il y a plusieurs phases, ça lui donne la possibilité d'être entendu. Comme par exemple, un citoyen peut être entendu en assemblée communale. On ne va pas lui couper la parole, on lui laisse l'opportunité de présenter quelque chose. Et après, sur des choses factuelles, on statue si c'est possible ou pas possible. On n'est jamais à l'abri d'avoir une bonne idée, d'avoir une bonne surprise. La mobilité, peut-être que l'on n'a jamais eu la bonne idée. Ça ne veut pas dire qu'elle n'existe pas. Peut-être qu'elle ne sera pas présente et que le projet ne passera pas la rampe, mais laissons aux personnes la possibilité de présenter quelque chose et puis après on statuera.

Christian Wyssmüller : J'ai juste une question encore. Est-ce que le Conseil communal pourrait éclaircir la question de savoir si c'est toujours un projet privé ? Parce que l'on dit qu'effectivement il y a un promoteur, c'est privé, mais on voit qu'il y a quand même des entreprises partenaires. On a l'entreprise Gesa, l'entreprise des TPF, on a l'entreprise du Groupe E qui exploite les rives du lac de La Gruyère sur mandat de l'Etat de Fribourg. Donc l'Etat de Fribourg donne une concession. Cette concession est assez large et il y a peut-être des précisions à faire dans cette concession. Mais l'Etat n'est pas une entreprise privée. Moi, j'aimerais juste savoir si le Conseil communal pourrait vraiment éclaircir cette question, est-ce qu'on est vraiment dans un projet purement privé que l'on a comparé par exemple avec un cabanon de

jardin, ou vraiment un projet d'envergure publique qui touche à l'ensemble des citoyens, même au-delà de la commune de Morlon ?

Pascal Lauber : Monsieur Publioz a formulé quasiment la même question mais d'une façon un petit peu différente. On s'est engagé, il y a une demi-heure, à y répondre lors de la prochaine assemblée. Je ne peux que confirmer que l'on répondra à cette question.

Gaël Micoulet : J'ai une question sur le slide qui est affiché au tableau. On a bien compris la procédure et je vous remercie des éclaircissements de clarification sur toute la procédure. Est-ce que vous pouvez ajouter des éléments de calendrier ? Est-ce que vous avez ça en main ou est-ce qu'il y a des délais légaux qui sont « telle phase-là c'est trois mois, six mois, deux semaines » ? Quel est le calendrier pour ces phases ?

Samuel Barras : Pour la première phase d'élaboration, il n'y a pas de calendrier, puisque l'on doit arriver avec un dossier qui sera présenté à l'enquête préalable. On en est là actuellement. Une fois l'enquête préalable lancée, on a un calendrier qui est dicté par l'Etat mais je n'ai pas en tête les délais qui se fixent au sein du SeCA pour analyser le dossier. Pour autant que ce ne soit pas un dossier compliqué auquel cas, ils se permettent d'avoir un délai plus long pour établir leur préavis.

Gaël Micoulet : Donc aujourd'hui, on ne peut pas dire si ça va durer un mois, six mois, une année, de la première case blanche jusqu'à la deuxième case blanche ? Ou il y a peut-être des délais mais on ne les connait pas ?

Samuel Barras : L'élaboration du projet ?

Gaël Micoulet : L'élaboration est faite, c'est analysé, ensuite il y a l'examen préalable au SeCA et après il y a la mise à l'enquête publique. Donc toutes ces trois premières cases, on n'arrive pas à mettre un calendrier à côté ?

Samuel Barras : Non, le calendrier dépend du point de départ du dépôt du dossier à l'enquête préalable. Ce n'est toujours pas à l'enquête préalable le dossier, on vous l'a expliqué. Il est à l'élaboration. Actuellement, on est entrain de le relire, ce n'est pas nous qui l'avons établi, on regarde si ça correspond. Ensuite de quoi il sera soumis à la commission d'aménagement et ensuite il y aura en plus des discussions avec Goya Onda puisqu'il y aura certainement des choses à modifier. Au terme de tous ces travaux, il sera mis à l'enquête préalable.

Pascal Lauber : Cette étape-là, on ne sera pas prêts à la prochaine assemblée communale.

Gaël Micoulet : Merci.

Alexandre Perona : J'en appelle à votre sensibilité et non à des procédures, est-ce que vous, au sein du Conseil communal, vous vous êtes réunis autour d'une table et estimé l'impact que ça peut avoir sur la commune une telle construction en termes de nuisances par rapport aux dégradations des routes par exemple, sécurité à travers le village, là peut-être Patrick a déjà travaillé de nombreuses années dans la construction. Est-ce que vous vous êtes fait cette réflexion de sensibilisation par rapport à cette construction qui va durer, comme l'a annoncé le promoteur, sur un laps de temps de deux ans ?

Pascal Lauber : On n'a pas encore fait cette analyse précise. On va la faire au moment où on en est maintenant. Et puis on ne va pas la faire tout seuls mais on va déjà prendre connaissance du dossier ensuite on va poser des questions à la commission d'aménagement. La commission d'aménagement va faire son analyse sur les mêmes thèmes que tu dis là et c'est maintenant, c'est les prochains mois qui vont arriver, pour faire cette première étape qui est tout en-haut et on va se poser ce genre de questions et qui vont figurer dans ce document.

Alexandre Perona : Merci.

Adrian Schwizer : Au jeune homme de 20 ans, j'aimerais quand même redire que l'on a fait plusieurs demandes de mettre le point à l'ordre du jour, sauf que ça a été refusé par la commune. Donc on aurait bien voulu que ce point figure sur le tractanda mais ça a été refusé. Ensuite, j'aimerais savoir du Conseil communal, ce que vous faites du vote du Conseil d'État qui prévoit de donner à l'avenir le droit au législatif pour voter sur des modifications du RCU ? Ça a été voté cet automne et accepté. Je sais que ça va entrer en vigueur peut-être seulement dans une année, mais est-ce que vous seriez d'accord de soumettre un tel vote au législatif au lieu d'insister sur le fait que ce serait le Conseil communal ?

Pascal Lauber : Alors il y a deux éléments de réponse. Un, j'y reviens et l'on a déjà abordé, c'est sur les objets à traiter lors d'une assemblée communale qui ne sont pas fixés, comme a dit Monsieur Grandjean, par les citoyens actifs mais qui sont bien portés et présentés à l'assemblée par le Conseil communal. On retrouve cet article de loi au chiffre 16 de la loi sur les communes. Aujourd'hui, nous, on estime ; c'est la divergence qu'il y a et qui est auprès de la préfecture, que ce n'est pas dans les attributions qui sont portées à l'assemblée communale, le projet de Goya Onda. Et on attendra la décision de justice pour voir ce que l'on doit faire. La deuxième question que tu avais est liée à la décision du Grand Conseil et qui effectivement, a modifié la loi sur le plan d'aménagement local. Maintenant il appartient à l'exécutif, donc au Conseil d'Etat de modifier cette procédure. Et on attend la proposition du Conseil d'Etat sur la modification de cette procédure. Nous, simples citoyens communaux, ce n'est pas nous qui aurons la compétence de dire ce qui va changer dans la procédure de l'aménagement local, mais ce sera bien au niveau cantonal. On pourrait imaginer une issue telle que tu l'as mentionnée et un changement de procédure qui intervienne durant l'année 2022 ; cela me paraît un peu court, mais peut-être durant l'année 2023. C'est vrai que l'issue pourrait être que ce soit une assemblée communale qui le décide. Mais ça, je ne peux pas te donner les tenants et aboutissants de cette modification de loi qui sera élaborée par le Conseil d'Etat.

Adrian Schwizer : Ensuite, par rapport aux intérêts pour le village de Morlon, je m'imagine que peut-être il y aurait des intérêts financiers par ci par là. Mais sachant que la société Goya Onda est actuellement déposée à Bulle, je me demande où ils paieront leurs impôts. Donc est-ce qu'il y a une réponse à cela ?

Pascal Lauber : Non, parce qu'aujourd'hui, on n'a pas les éléments qui nous permettent d'analyser la retombée éventuelle financière. Je ne sais pas, je ne peux pas répondre à cette question. Où le bénéfice va être imposé, je ne sais même pas si Goya Onda s'est inscrit à Bulle, honnêment, je ne sais pas si quelqu'un sait ? Donc siège à Bulle. Donc s'il y a des impôts à payer c'est où il y a le siège.

Steve Bulgarelli : *Confirme qu'une part d'impôts sera versée à Morlon selon la répartition des actifs de la société (sans micro).*

Pascal Lauber : C'est bon pour toi Adrian ? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui souhaite encore prendre la parole ?

Flurin Mathieu : Bonsoir à tous. Donc voilà, le grand méchant loup, c'est moi. Je voulais donner 2-3 informations. Donc on a déposé, comme vous avez pu comprendre, les 2 dossiers à la commune et ils suivent la procédure. Je suis obligé de les protéger un petit peu par rapport à toutes les attaques que j'entends ce soir, tout simplement parce que le projet a évolué énormément. Donc vous imaginez bien, vu les réactions, que ce n'est pas tous les jours que l'on veut faire un projet un peu fou, un peu innovant dans un endroit idyllique, sans le dénaturer ou du moins le maximum possible et c'est vrai que ça a été très dynamique. Donc il n'y a pas eu de position possible, ni des partenaires, ni de tous les fournisseurs, des prestataires d'études. On a mis plusieurs centaines de milliers de francs d'études d'impact. Pourquoi ? Et bien en fait parce qu'on vient d'ici, nos familles, nos frères et sœurs, nos cousins, nos amis, nos collègues, nos patrons, on vient de la région. On n'est pas un consortium chinois qui va venir dénaturer toute cette région et on a joué la carte de la transparence. Quand j'entends des gens dire « on tombe des nues que vous étiez au courant », et bien il y a des gens bien plus proche des opposants qui sont au courant de ce projet depuis très longtemps aussi. L'idée c'est d'amener de la valeur et d'amener quelque chose de nouveau. Dans les séances d'information, on a mis en avant 2-3 aspects, dont la mobilité, dont la volonté de travailler avec des produits locaux, de la durabilité, la volonté d'amener une activité sportive qui répond à un besoin au niveau des quatre saisons, au niveau du tourisme, au niveau des réalités, au fait du manque de neige dans les prochaines années. Et ça a soulevé un élan émotif qui représente quelque chose qui a été vécu pendant la montée des skate park, des tours de grimpe. Il y a 10 ans en arrière, quand on disait qu'on allait créer une tour de grimpe chauffée avec des prises en plastique, tout le monde criait au loup « on est à 20 minutes de Gastlosen, pourquoi vous faites ça ». Maintenant, c'est le business modèle numéro un en Suisse, vous mettez des trampolines et une salle de grimpe et c'est ce qui marche et tout le monde est content, tout le monde y va. Donc il y a un changement aussi au niveau de la réalité 2021 et de ce qui va arriver dans la suite. Le message c'est que la porte est ouverte, vous avez notre mail, vous savez où on est, vous pouvez venir à n'importe quel moment, ce projet est pour le gruyérien en général. Il y a vraiment un dialogue, la porte est ouverte, on est prêts à se mettre à table, d'entendre toutes les remarques. Comme ils ont pu vous expliquer, on va pouvoir intégrer ces remarques avant la mise à l'enquête publique, donc l'association, bienvenue, venez. Vous criez au loup, vous utilisez des mots, des choses que l'on ne dit pas aux séances d'information, vous interprétez ça avec émotion, vous faites du populisme, vous faites peur à tout le monde, alors qu'en fait on a juste un projet derrière qui est mis en avant, qui est surtout transparent, dans le sens qu'on vous invite à venir nous voir et à créer ça ensemble, comme j'ai pu l'entendre avec 2-3 personnes qui osent dire de laisser une chance à ce projet, de l'élaborer tous ensemble. On n'est pas en train d'imposer quoi que ce soit. J'espère que ce village peut se grouper autour de ce projet, d'emmener de la valeur avec ça et on trouvera des solutions pour la mobilité, on trouvera des solutions de mettre les planches en bas pour pas que les gens se tapent la tête avec le surf dans les bus, il y a toujours des solutions aux choses. C'est juste que chaque fois qu'il y a quelque chose de nouveau, ça dérange. Mais on entend toutes les remarques, on ne les juge pas et puis on espère vraiment pouvoir avancer pour amener de la valeur dans cette région.

Antoine Buntschu : Bravo. Je profite de l'occasion d'avoir Monsieur Mathieu ici et j'aimerais juste renouveler ma demande de ce qui a été mis dans le mail avec les études supplémentaires qui ont été faites. Je vais adresser un mail et je suis très heureux de pouvoir recevoir ces demandes supplémentaires et éventuellement les transmettre à d'autres pour pouvoir se former une idée

factuelle de la question. Mon mail partira ce week-end. Merci de la réponse et de toutes les informations disponibles pour leur livraison.

Alain Publioz : J'aimerais aussi dire une chose importante. En Suisse, on a le droit d'avoir des projets entrepreneuriaux, c'est important de pouvoir développer des choses, c'est important d'avoir cette liberté d'idée. Mais par contre, on ne peut pas prendre en otage tout un village. On a aussi le droit de confronter des idées et des avis. C'est là que l'on compte sur l'autorité communale pour avoir une perception de ce qui peut arriver et une appréciation de situation qui soit digne d'une préservation du lieu dont on a hérité, de la responsabilité que l'on a vis-à-vis des suivants. Combien même et je rejoins Florian aussi, il faut développer des choses et puis ne pas fermer les espoirs de la jeunesse et la volonté de faire du sport et divers éléments modernes qui vont avec. Attention par contre à bien comparer les choses. On a un projet, pour autant qu'il n'ait pas changé, avec une piscine à vagues de 18'000 m², dans une impasse, dans un endroit magnifique. À Sion, c'est 8'300 m^2, ils ont ouvert en mai et ce que l'on sait, c'est qu'ils ont dépassé, alors à confirmer de nouveau, 100'000 visiteurs. On se retrouve entre la Suisse allemande et l'arc lémanique, donc pas à Sion, et la probabilité est que l'on dépasse largement les 100'000 avec des pics journaliers très importants. On doit garder ça en tête, on doit l'analyser et on doit savoir comment on va gérer ces flux, d'un point de vue de la tranquillité, d'un point de vue la mobilité et d'un point de vue de ce que l'on veut à Morlon ou pas. Et là, on ne doit pas penser que région et canton, on doit aussi penser aux gens de Morlon. C'est pour ça que l'on a élu un Conseil communal, parce que là on n'est pas au Grand Conseil. Merci de votre écoute.

Pascal Lauber : Voilà, on a pu débattre un certain moment de divergences sur l'accompagnement du dossier de Goya Onda. Il y a bien entendu plusieurs propos qui sont peut-être sous le coup de l'émotion, qui sont dirigés contre le Syndic, avec lesquels je peux vivre sans trop de difficulté. Mais j'aimerais juste vous inviter à réfléchir un petit peu et à vous rendre compte de l'excellente gestion qui est faite par le Conseil communal depuis de très très nombreuses années auprès de votre commune, que ce soit sur le maintien des valeurs des bâtiments, la gestion du social, avec d'excellentes finances, avec pas mal de projets qui ont été conduits dans une totale transparence et pour rendre service à toute la population. Moi, je ne peux pas laisser partir comme ça mes collègues du Conseil communal, Patrick, Laura, Samuel et David, sans leur adresser un sincère remerciement pour tout le travail que vous accomplissez et surtout durant cette année 2021 très agitée. J'aimerais aussi adresser un merci aux personnes qui s'investissent pour la commune ainsi qu'à l'ensemble du personnel communal pour leur activité et leur engagement. Je vous souhaite à vous tous d'excellentes fêtes de fin d'année, je vous adresse mes meilleurs vœux pour 2022 et vous souhaite une bonne rentrée chez vous.

Merci de votre attention.